Lier l'action contre les mines



et le dévelopement



Centres nationaux de l'action



contre les mines



GICHD | CIDHG

Le **Centre International de Déminage Humanitaire – Genève** (CIDHG) oeuvre à l'élimination des mines antipersonnel et à la réduction de l'impact humanitaire des autres mines terrestres et des restes explosifs de guerre. A cette fin, le CIDHG – en partenariat avec d'autres organisations – fournit une assistance opérationnelle, crée et diffuse des connaissances, améliore la gestion de la qualité et les normes afin d'accroître la performance et le professionnalisme de l'action contre les mines. Dans le même but, le CIDHG appuie la mise en oeuvre des instruments pertinents du droit international.

Lier l'action contre les mines et le développement. Lignes directrices pour l'élaboration de politiques et de programmes : Centres nationaux de l'action contre les mines, première édition, Genève, novembre 2008 (mai 2011 pour la traduction française).

Ces lignes directrices ont été rédigées par Sharmala Naidoo, Chargée de recherches LAMD, CIDHG, avec le soutien de Ted Paterson, Responsable Evaluation et Recherches stratégiques, et de Nara Weigel, Chargée de programme.

Centre international de déminage humanitaire | Genève
7bis, av. de la Paix | CP 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse
t. + 41 (0)22 906 16 60 | f. + 41 (0)22 906 16 90
info@gichd.org | www.gichd.org / www.cidhg.org

GICHD | CIDHG

LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT

LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES : CENTRES NATIONAUX DE L'ACTION CONTRE LES MINES

NOVEMBRE 2008

EN BREF : LIGNES DIRECTRICES POUR LES CENTRES NATIONAUX DE L'ACTION CONTRE LES MINES

1. Renforcer le partage des informations et la collaboration entre les acteurs de l'action contre les mines et ceux du développement ;

2. Intégrer l'action contre les mines aux plans et budgets de développement au niveau national, subnational et/ou sectoriel ;

3. Assurer que le programme national de l'action contre les mines répond aux besoins humanitaires et de développement de tous les citoyens touchés par la contamination des mines/REG, et en particulier des victimes ;

4. Démontrer que l'appropriation nationale du problème est un élément crucial du développement dans les communautés touchées par les mines ;

5. Assurer que les politiques, les programmes et les opérations de l'action contre les mines sont sensibles aux disparités homme-femme et répondent de façon impartiale aux besoins de toutes les personnes touchées. La contamination par les mines/REG affecte différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons ;

6. Assurer que le programme de l'action contre les mines soutient, s'il y a lieu, les programmes plus larges de réduction de la violence armée et de renforcement de la paix. L'action contre les mines peut être un facteur efficace pour renforcer la confiance dans des situations de conflit ou post-conflit.

TABLE DES MATIÈRES

EN BREF : LIGNES DIRECTRICES POUR LES CENTRES NATIONAUX DE L'ACTION CONTRE LES MINES 1

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT 4

LISTE DES ENCADRÉS, SCHÉMAS ET TABLEAUX 6

REMERCIEMENTS 8

ACRONYMES 9

APERÇU GÉNÉRAL ET CONTEXTE : POURQUOI LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT ? 12

OBJECTIF DES LIGNES DIRECTRICES 18

TABLE DES MATIÈRES

LIGNES DIRECTRICES 21

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET CEUX DU DÉVELOPPEMENT 22

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX, SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS 32

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES CITOYENS TOUCHÉS PAR LA CONTAMINATION DES MINES/REG, EN PARTICULIER LES VICTIMES 43

4. DÉMONTRER QUE L'APPROPRIATION NATIONALE DU PROBLÈME EST UN ÉLÉMENT CRUCIAL DU DÉVELOPPEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR LES MINES 60

5. ASSURER QUE LES POLITIQUES, LES PROGRAMMES ET LES OPÉRATIONS DE L'ACTION CONTRE LES MINES SONT SENSIBLES AUX DISPARITÉS HOMME/FEMME ET RÉPONDENT DE FAÇON IMPARTIALE AUX BESOINS DE TOUTES LES PERSONNES TOUCHÉES 65

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX 68

ANNEXE A
MÉTHODOLOGIES GLOBALES D'ÉVALUATION 77

GLOSSAIRE DES TERMES UTILISÉS 79

POUR LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT

Renforcer l'efficacité de l'action contre les mines en matière de développement

Là où la contamination des mines/restes explosifs de guerre (REG) entrave les efforts de reconstruction et de développement, assurer que l'action contre les mines appuie les programmes de développement.

Renforcer l'échange d'informations et la collaboration entre différents secteurs et acteurs

Pour mener de façon efficace des programmes d'action contre les mines et de développement dans des zones contaminées, il faut un échange efficace d'information, une bonne coordination et une bonne collaboration entre les acteurs des deux domaines. Cela devrait être le cas au niveau local, national et international et pour un large éventail de secteurs.

Aligner l'action contre les mines avec les priorités du développement

La contamination par les mines/REG et son impact sur les différentes communautés et secteurs est un phénomène complexe. C'est pourquoi, dans les pays où cette contamination constitue une entrave au développement, l'action contre les mines devrait s'aligner sur les priorités du développement. En outre, elle devrait figurer en tant que question transversale dans les plans et budgets de développement pertinents au niveau national, subnational et sectoriel.

Faciliter et promouvoir l'appropriation nationale du problème de la contamination

Les gouvernements nationaux sont responsables des programmes nationaux d'action contre les mines et devraient en avoir le contrôle, sauf dans certains cas extrêmes où il n'y a pas de gouvernement fonctionnel, ou encore dans les situations de conflit ou post-conflit. Pour qu'un programme d'action contre les mines soit véritablement national, le gouvernement doit faire preuve d'appropriation au niveau politique, financier et technique : adoption d'une législation et de normes nationales régissant l'action contre les mines ; mobilisation de ressources au niveau national et, si nécessaire, international. Le gouvernement devrait en outre élaborer des plans clairs et réalisables pour l'action contre les mines, alignés sur les priorités de développement nationales, subnationales et sectorielles.[1] L'appui des organisations internationales et des ONG est vital à cet effet.

POUR LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT

Assurer une approche de l'action contre les mines qui soit inclusive, participative et sensible aux disparités homme-femme

La planification et la mise en œuvre de l'action contre les mines devraient reposer sur les besoins et les priorités des communautés touchées ; cela nécessite une approche inclusive, participative et sensible aux disparités homme-femme. Une telle approche devrait être appliquée à toutes les étapes : évaluation de la menace et de l'impact de la contamination, étude des décès et blessures dus aux mines/REG, établissement des priorités, allocation des terrains dépollués aux bénéficiaires et soutien au développement.

Explorer les possibilités de synergie avec les programmes de prévention et de réduction de la violence armée

Comme les armes légères et de petit calibre (ALPC), les mines/REG sont des instruments de la violence armée qui ont un impact négatif de longue durée sur la vie et la subsistance des communautés. Souvent, les efforts entrepris contre la contamination des mines/REG restent séparés des programmes plus larges de réduction de la violence armée, en dépit d'opportunités de programmation conjointe. Des efforts plus systématiques doivent être déployés pour explorer dans quelle mesure les initiatives de l'action contre les mines peuvent contribuer à soutenir la paix, appuyer la réconciliation nationale, réformer le système de sécurité, désarmer, démobiliser et réintégrer les anciens combattants et promouvoir la sécurité des communautés.

LISTE DES ENCADRÉS, SCHÉMAS ET TABLEAUX

ENCADRÉS

Encadré 1	Impact des mines/REG sur les conditions de vie en situation post-conflit au Yémen	12
Encadré 2	Types d'action contre les mines	13
Encadré 3	Utilisation de la liaison communautaire pour maximiser les résultats de l'action contre les mines en matière de développement	22
Encadré 4	Intégration de l'action contre les mines dans la programmation du développement : points d'entrée	25
Encadré 5	Action contre les mines et développement sont intégrés au Laos	27
Encadré 6	Utiliser les informations issues de l'action contre les mines pour promouvoir le développement	29
Encadré 7	Intégration de la réduction des conflits et de la violence armée dans les plans de développement nationaux : l'expérience de l'Ouganda	32
Encadré 8	Les groupes consultatifs	37
Encadré 9	L'appui de la Banque mondiale à l'action contre les mines	38
Encadré 10	La méthodologie NPA d'évaluation de l'impact des tâches : l'expérience du Sri Lanka	43
Encadré 11	Priorisation de l'action contre les mines en appui à la reconstruction de routes en Angola	46
Encadré 12	Critères d'établissement des priorités en matière de dépollution : l'approche du Cambodge	47
Encadré 13	Le processus d'établissement des priorités en Croatie	48
Encadré 14	Les unités de planification de l'action contre les mines au Cambodge : une approche participative de la planification et de l'établissement des priorités	49
Encadré 15	Profil villageois : exemple de collecte de données du développement	51
Encadré 16	Analyse des moyens de subsistance dans des villages touchés par les mines au Yémen	52
Encadré 17	Normes nationales pour les évaluations post-dépollution au Laos	54

LISTE DES ENCADRÉS, SCHÉMAS ET TABLEAUX

Encadré 18 Les questions de propriété des terres après les conflits 57

Encadré 19 Evaluer les impacts développementaux de l'action contre les mines 62

Encadré 20 Avantages d'une évaluation de l'action contre les mines sensible aux disparités homme-femme en Jordanie 65

Encadré 21 Intégration des questions homme-femme dans l'action contre les mines : l'expérience du Cambodge 66

Encadré 22 Promotion de la paix et renforcement de la confiance : l'action contre les mines au Soudan 68

Encadré 23 L'action contre les mines pour la paix : lien entre DDR et action contre les mines en Afghanistan 70

Encadré 24 Le programme du PNUD sur l'Etat de droit et la sécurité en Somalie 72

Encadré 25 Le travail de DDG au Somaliland : de l'action contre les mines au contrôle et au stockage sécurisé des armes légères 74

SCHÉMAS

Schéma 1 L'architecture de l'action contre les mines : acteurs, cercles de pouvoir et liens 15

TABLEAUX

Tableau 1 Les principaux défis pour la programmation de l'action contre les mines dans un contexte changeant 35

REMERCIEMENTS

Le CIDHG œuvre à l'élimination des mines antipersonnel et à la réduction de l'impact humanitaire des autres mines terrestres et des restes explosifs de guerre. A cette fin, le CIDHG – en partenariat avec d'autres organisations – fournit un soutien opérationnel, crée et diffuse des connaissances, améliore la gestion de la qualité et les normes afin d'accroître la performance et le professionnalisme de l'action contre les mines. Dans le même but, le CIDHG appuie la mise en œuvre des instruments pertinents du droit international.

Le CIDHG aimerait exprimer sa gratitude aux praticiens de l'action contre les mines et du développement qui ont apporté leurs contributions et commentaires concernant les présentes lignes directrices : Sabrina Aguiari, Mohamed Ahmed, Paddy Blagden, Baballa Braima, Per Breivik, Christian Champigny, Alison Chandler, Kristen Chenier, Zewdu Derebe, Jean Devlin, Charles Downs, Bob Eaton, Hansjörg Eberle, Alioun Mohamed El Hacen, Tamar Gabelnick, Tom Gilhespy, Catherine Gill, Paul Hannon, Jackie Hanson, Bill Howell, Abdirisak Issa Hussein, Olaf Juergensen, Jurkuc Barac Jurkuc, Phanthanousone Khennavong, Archie Law, Rachel Logel, Ahmed Ali Maah, Reuben James McCarthy, Craig McDiarmid, Belinda Mericourt, Anna Miller, Abdul Mukred, Steve Munroe, Marie Nilsson, Oum Sang Onn (Sam), Aneeza Pasha, Dean Piedmont, Barry Pound, Abdul Qadr, Anna Roughley, Mohammad Saad, Khalid Mahmoud Abdin Salih, Chuck Searcy, Habtom Seghid, Pascal Simon, David Spence, Hue Duong Trong, James Turton, Krisna Uk, Eva Veble, Leng Vireak, Rob White et Anne Woodbridge, ainsi qu'aux gouvernements d'Australie, du Canada, du Danemark et de la Suisse pour leur soutien financier.

Les présentes lignes directrices ont été rédigées par Sharmala Naidoo, Chargée de recherche LAMD, avec le soutien de Ted Paterson, Responsable Evaluation et Recherches stratégiques et de Nara Weigel, Chargée de programme.

ACRONYMES

ALPC Armes légères et de petit calibre

ANBP *Afghanistan's New Beginnings Program* Programme « Nouveaux départs » en Afghanistan

ANLAM Autorité nationale de l'action contre les mines

BAD Banque asiatique de développement

CAD Comité d'aide au développement

CCAC Convention sur certaines armes classiques

CICR Comité international de la Croix-Rouge

CIDHG Centre international de déminage humanitaire – Genève

CIMAP Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

CLAM Centre de l'action contre les mines

CMAA *Cambodian Mine Action Authority* Autorité cambodgienne de l'action contre les mines

CROMAC *Croatian Mine Action Centre* Centre croate de l'action contre les mines

DCB Dépollution du champ de bataille

DDR Désarmement, démobilisation, réintegration

DfID *Department for International Development (UK)* Département du développement international (Royaume-Uni)

DOMP Département des opérations de maintien de la paix (Nations Unies)

DSRP Document stratégique de réduction de la pauvreté

ERM Education au risque des mines

FAO *Food and Agriculture Organization* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GTZ *Gesellschaft für technische Zusammenarbeit* Agence pour la coopération technique (Allemagne)

IMSMA *Information Management System for Mine Action* Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines

IWDA *International Women's Development Agency* Agence internationale de développement au profit des femmes

LAMD Lier l'action contre les mines et le développement/Lien entre action contre les mines et développement

LANGOCA *Laos-Australia NGO Cooperation Agreement* Accord de collaboration entre ONG Laos-Australie

LC Liaison communautaire

MAG *Mines Advisory Group*

ACRONYMES

MAFP *Mine Action for Peace*
Action contre les mines pour le maintien de la paix

MAPA *Mine Action Programme for Afghanistan*
Programme de l'action contre les mines pour l' Afghanistan

MAPU *Mine Action Planning Unit*
Unité de planification pour l'action contre les mines

MEA Munition explosive abandonnée

MNE Munition non explosée

NILAM Normes internationales de l'action contre les mines

NNLAM Normes nationales de l'action contre les mines

NPA *Norwegian People's Aid* (ONG norvégienne)

ODA *Overseas Development Administration*
Administration du développement d'outre-mer (Royaume-Uni)

ODI *Overseas Development Institute*
Institut du développement d'outre-mer (Royaume-Uni)

OMD Objectifs du Millénaire pour le développement (Nations-Unies

OMS Organisation mondiale de la Santé (ONU)

ONG Organisation non gouvernementale

PAEP Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté

PAM Programme alimentaire mondial (ONU)

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

REG Restes explosifs de guerre

SCBL *Swiss Campaign to Ban Landmines*
Campagne suisse pour l'interdiction des mines antipersonnel

SIG Système d'information géographique

TIA *Task Impact Assessment*
Evaluation de l'impact d'une tâche

UNDAF *United Nations Development Assistance Framework*
Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

UNHCR *United Nations High Commissioner for Refugees*
Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

UNICEF *United Nations Children's Fund*
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNMACA *United Nations Mine Action Centre for Afghanistan*
Centre d'action contre les mines des Nations Unies pour l'Afghanistan

UNMAS	*United Nations Mine Action Service* Service d'action contre les mines des Nations Unies
UNOCHA	*United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs* Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
UNOHCHR	*United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights* Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme
UNOPS	*United Nations Office of Project Services* Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WB	*World Bank* Banque mondiale
YEMAC	*Yemen Executive Mine Action Centre* Centre exécutif de l'action contre les mines du Yémen

POURQUOI LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT ?

Les mines et autres restes explosifs de guerre (REG) freinent les efforts de reconstruction et de développement post-conflit dans de nombreux pays. Leurs impacts sont multiples :

- menace à la sécurité des communautés
- obstacle au retour sûr des déplacés internes et des réfugiés dans leurs communautés
- dommages aux infrastructures essentielles au développement économique et accroissement des coûts de reconstruction ;
- limitation de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres prestations sociales fondamentales
- frein à l'exploitation de biens vitaux pour une subsistance durable, p.ex. : sources d'eau ; canaux d'irrigation ; terres utilisées pour l'agriculture, l'élevage, l'habitat (y compris la réinstallation) et le commerce
- découragement des investissements publics et privés et du développement économique en raison de l'incertitude, des frais et des délais occasionnés par la présence (réelle ou supposée) de mines

Encadré 1 | Impact des mines/REG sur les conditions de vie en situation post-conflit au Yémen[2]

Les mines et autres REG influencent souvent la vie et la subsistance de la population bien après la fin d'un conflit. Au Yémen, la contamination par les mines/REG résultant de plusieurs conflits internes menace toujours les moyens de subsistance. Les mines bloquent l'accès aux ressources naturelles et aux infrastructures, dont les terres agricoles et les zones de pâturage, les routes, les chemins et les constructions dans des emplacements stratégiques. Cette contamination provoque également des changements dans les stratégies de subsistance, par exemple en accélérant la migration professionnelle à partir des villages contaminés. La contamination par les mines/REG est un frein au développement des infrastructures et des projets de développement social soutenus par le gouvernement au sein des communautés touchées[3]. Elle a également un impact sur le capital humain, par les blessures et les décès occasionnés. Les cultivateurs et les bergers, y compris les enfants, sont des victimes privilégiées.

Le concept « Lier l'action contre les mines et le développement » (LAMD) vise à assurer que l'action contre les mines favorise le développement socio-économique et réduit la pauvreté. Cette approche est particulièrement pertinente là où la contamination par les mines/REG empêche la reconstruction et le développement après un conflit.

Pour éviter cela, il faut intégrer l'action contre les mines aux politiques et aux programmes du développement. En outre, l'approche LAMD encourage une coordination efficace entre les acteurs des deux domaines, et ce à tous les niveaux (communautaire, subnational, national et international).

POURQUOI LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT ?

Les impacts de l'action contre les mines sur le développement sont difficilement quantifiables. Il s'agit tant d'impact directs (routes sûres ; meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres prestations sociales ; accès sûr et utilisation productive de terres pour la réinstallation et l'habitat, l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière) que d'impacts indirects (taux réduit de mortalité et de blessures ; augmentation de la main-d'œuvre, du savoir-faire et des compétences disponibles grâce à la réduction des accidents ; sentiment de sécurité accru ; accès sûr à la terre, aux infrastructures, aux marchés et aux prestations sociales ; augmentation du revenu, du niveau de vie et des fonds disponibles pour l'investissement économique ; pression réduite sur le système de santé[4].)

Lors des débuts de l'action humanitaire contre les mines, les organisations menaient leurs opérations dans les environnements de conflit et post-conflit de manière largement autonome. Ce n'est pas une exception, puisque d'après l'ODI, « *la planification en phase post-conflit a tendance à se composer d'approches au coup par coup basées sur des projets individuels, sans qu'on puisse y déceler une stratégie coordonnée*. »[5]

Encadré 2 | Types d'action contre les mines

Les programmes d'action contre les mines sont appelés à répondre à divers besoins.

Le déminage humanitaire se donne pour objectif de sauver des vies et de sauvegarder la santé de la population en apportant une réaction rapide et flexible aux dangers. Il se base souvent sur des priorités fixées par des organisations internationales (plutôt que par les gouvernements). Ce type de travail n'est pas exclusivement destiné aux urgences humanitaires : il peut se dérouler en parallèle à une action contre les mines en soutien au développement (v. ci-dessous).

L'action contre les mines à des fins de sécurité interne soutient avant tout les mandats opérationnels des forces nationales et internationales en vue de restaurer la sécurité interne.

L'action contre les mines pour la reconstruction se concentre sur la reconstruction d'infrastructures-clés. A nouveau, elle est souvent basée sur des priorités fixées par des organisations internationales (plutôt que par les gouvernements).

L'action contre les mines pour le développement se focalise sur l'appui aux nouveaux investissements ; elle se base sur des demandes plus variées provenant de divers acteurs. L'appropriation par le gouvernement y est cruciale.

Toutefois, les programmes de l'action contre les mines n'évoluent que rarement de façon linéaire, du déminage humanitaire à l'action contre les mines à des fins de sécurité interne, puis à l'action contre les mines pour la reconstruction et à l'action contre les mines pour le développement. Dans certains cas, des activités de plusieurs types peuvent être menées simultanément. Cependant, chaque programme national, à un moment donné, présente des caractéristiques d'une (ou de deux) des formes dominantes de l'action contre les mines (humanitaire, sécurité interne, reconstruction ou développement).

POURQUOI LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT ?

Auparavant, le principal objectif était de neutraliser de manière sûre et efficace les mines/REG pour répondre aux besoins fondamentaux en matière de sécurité des déplacés, des réfugiés et des travailleurs humanitaires. On prêtait moins attention à la question de savoir quel type de danger était le plus menaçant pour les communautés et leurs moyens de subsistance ou à coordonner les interventions avec les acteurs humanitaires et du développement en vue d'améliorer les retombées finales des opérations[6]. Avec la fin des urgences et la stabilisation des pays touchés par les mines, on commença à se concentrer sur la reconstruction post-conflit et les activités de développement. Certains cadres et praticiens de l'action contre les mines eurent de la peine à effectuer la transition entre le déminage humanitaire et une action contre les mines en appui à la reconstruction post-conflit, puis au développement.

Le lien entre les programmes de l'action contre les mines et les acteurs-clés du développement n'était alors pas établi de façon suffisamment précoce et solide ; c'est encore souvent le cas aujourd'hui. Dans ce cadre, il est important de bien comprendre que les acteurs-clés du développement doivent être les cadres des départements gouvernementaux chargés du budget et de la planification, les ministères sectoriels et les structures gouvernementales subnationales. En effet, après un conflit, tandis que les structures et les capacités centrales de l'Etat sont encore en cours de renforcement, les ministères sectoriels et les structures subnationales ont parfois plus d'influence sur la planification nationale du développement [7].

Une réaction cohérente au problème de la contamination se heurte souvent au cloisonnement et à la verticalité des structures de gestion au sein des gouvernements et des agences d'entraide. Dans une structure verticale, le problème de la contamination des mines/REG est traité par un seul ministère, souvent le ministère de la défense ou de l'intérieur. Il en résulte un manque d'ouverture et une mauvaise coordination avec d'autres ministères sectoriels (p. ex. agriculture, transports, eau et assainissement, terres, finances, planification ou tourisme).

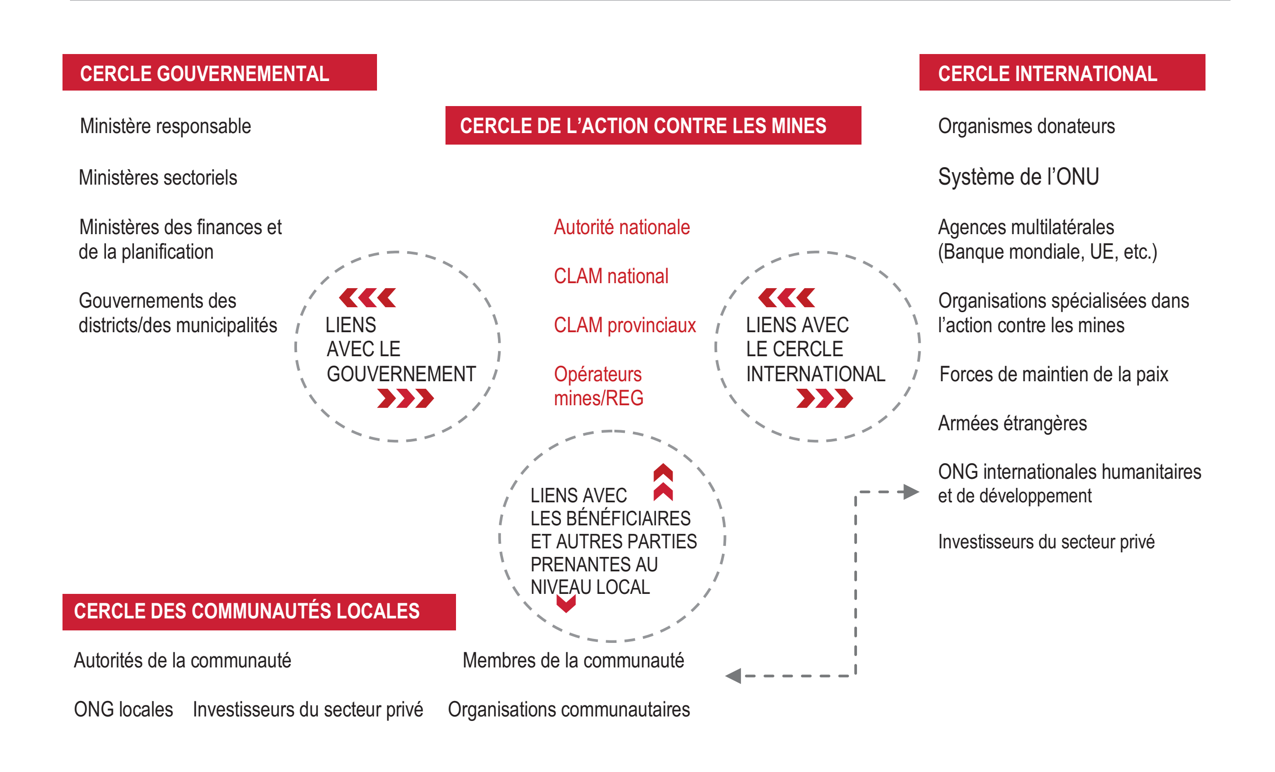
En raison des faibles liens entre les décideurs de l'action contre les mines et ceux du gouvernement, les cadres compétents ne sont souvent pas conscients de l'impact qu'a la contamination des mines/REG sur le développement.

Le Schéma 1 ci-dessous illustre l'architecture de l'action contre les mines ; il met en évidence les différents liens et relations qui devraient exister entre un programme national de l'action contre les mines et les acteurs au niveau gouvernemental, communautaire et international.

En tant que structures de coordination, les Centres de l'action contre les mines (CLAM) ont un rôle vital à jouer dans l'amélioration des relations entre les acteurs. Ils peuvent faciliter l'échange d'informations et renforcer la coordination entre les organisations de l'action contre les mines et du développement. En outre, les CLAM peuvent informer les partenaires de développement et les institutions publiques de l'impact de la contamination des mines/REG sur le développement et les mettre au fait des prestations disponibles en matière d'action contre les mines pour contribuer à réduire cet impact.

POURQUOI LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT ?

Schéma 1| L'architecture de l'action contre les mines : acteurs, cercles de pouvoir et liens



Il est également primordial d'informer les agences de développement travaillant dans les pays touchés par les mines et d'établir des liens avec elles. Parfois, ces agences manquent d'information sur la nature de la contamination et sur la contribution que peut apporter l'action contre les mines. Sans information pertinente, les ONG actives dans les zones contaminées ignorent souvent le problème ou le contournent. Dans certains cas, elles évitent même de travailler dans des communautés fortement touchées par les mines, pour des questions de sécurité du personnel ou parce qu'elles ne savent pas qu'il existe des solutions à cette contamination. Il arrive que des organisations préfèrent travailler dans des zones moins contaminées où elles peuvent atteindre leurs objectifs sans l'investissement supplémentaire en temps, en efforts et en ressources qu'entraîne la présence de mines.

Dans de telles situations, les organisations de l'action contre les mines doivent collaborer activement avec les agences de développement en leur fournissant des informations à jour sur l'ampleur de la contamination et en leur expliquant comment sont établies les priorités en matière d'action contre les mines. Elles doivent convaincre les agences de développement d'utiliser leurs services, de manière à éviter que les communautés vulnérables dans les zones contaminées ne soient contournées pour des raisons de sécurité et donc « doublement punies ».

POURQUOI LIER L'ACTION CONTRE LES MINES ET LE DÉVELOPPEMENT ?

Les modalités du financement de l'action contre les mines par les agences donatrices influencent également la coordination entre les programmes de l'action contre les mines et les acteurs du développement. Depuis l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP), le financement pour l'action contre les mines est relativement généreux, mais passe majoritairement par des fonds spécifiques. Ceci se solde par des situations de « dilemme du bon Samaritain »[8] : les généreux financements provenant de donateurs découragent les gouvernements bénéficiaires de faire des efforts pour améliorer eux-mêmes la situation. En conséquence, les gestionnaires de programmes de l'action contre les mines ne sont pas encouragés à intégrer leurs activités dans les plans et budgets nationaux et subnationaux de développement, ni à chercher activement le soutien des donateurs bilatéraux et multilatéraux par les canaux officiels d'aide au développement. Toutefois, il est probable que le financement destiné à l'action contre les mines baisse à l'avenir ; les gouvernements qui ont besoin de financements extérieurs pour leur programme national d'action contre les mines ne pourront plus compter sur un soutien aussi généreux.

Le manque d'information sur la manière de lier l'action contre les mines et le développement entrave également les efforts en ce sens. De vastes recherches[9] ont été menées pour documenter le besoin en coordination mais jusqu'ici, les nombreuses bonnes pratiques et enseignements tirés n'avaient jamais été rassemblés sous une forme utilisable pour appuyer les politiques et la planification

NOTES

1 ICBL, Landmine Report, 2007. Mine action : Lessons for the past decade of mine action

2 Pound, B., Martin, A., Qadr, A., Mukred, A. 2006, *Livelihood analysis of landmine-affected communities in Yemen,* Chatham, NRI, http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/database/Livelihoods_in_Yemen.pdf

3 Ibid.

4 Pour une discussion plus étendue des impacts de l'action contre les mines sur le développement, voir Ted Paterson, "*Time to go MAD*", in Stuart Maslen, *Mine Action after Diana: Progress in the Struggle Against Landmines,* University of Michigan Press, 2004 (en anglais)

5 Longley, C., Christoplos, I., Slaymaker, T., Meseka, S. *Rural Recovery in Fragile States: Agricultural support in countries emerging from conflict*, ODI, Natural Resource Perspectives 105, février 2007, http://www.odi.org.uk/Publications/nrp/nrp105.pdf (traduction libre)

6 Ted Paterson, "*Time to go MAD"*

7 Ibid.

8 Ibid

9 Pour un exemple, voir Pound, B. et al., 2006

OBJECTIF DES LIGNES DIRECTRICES

Les présentes lignes directrices LAMD s'adressent aux praticiens de l'action contre les mines et du développement. Elles expliquent comment l'action contre les mines peut venir en appui des efforts de développement et de réduction de la pauvreté. Plus particulièrement, les lignes directrices visent à :

> renforcer la prise de conscience du fait que la contamination par les mines/REG freine le développement dans les pays touchés

> améliorer la coordination entre les acteurs de l'action contre les mines et du développement

> assurer que la planification et la mise en œuvre de l'action contre les mines, y compris l'établissement des priorités, favorisent les efforts de développement et de réduction de la pauvreté

> aligner l'action contre les mines avec les plans, programmes et budgets nationaux, subnationaux et/ou sectoriels de développement

> encourager les acteurs du développement à travailler dans les communautés touchées et à coordonner et synchroniser leurs efforts avec ceux des organisations de l'action contre les mines

> appuyer les agences de coopération au développement pour intégrer l'action contre les mines dans leurs programmes bilatéraux et multilatéraux

> promouvoir une participation active et pertinente des communautés dans la planification et la mise en œuvre de l'action contre les mines et du développement

OBJECTIF DES LIGNES DIRECTRICES

Publics visés par les lignes directrices

Pour assurer la pertinence et l'adéquation du message transmis, des lignes directrices distinctes ont été rédigées pour différents publics :

- **Etats touchés par les mines :** gouvernements et autorités nationales de l'action contre les mines
- **organisations de l'action contre les mines :** centres nationaux de l'action contre les mines, opérateurs mines/REG, organisations d'éducation au risque des mines (ERM) et d'assistance aux victimes
- **agences officielles de coopération au développement :** donateurs bilatéraux, agences des Nations Unies, banques multilatérales de développement
- **partenaires au développement :** organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires et de développement, agences privées
- **autres acteurs étatiques :** départements du budget et de la planification, gouvernements subnationaux, ministères sectoriels

Utilisation des lignes directrices

Sur la base de l'expérience internationale et des enseignements tirés de la pratique, la présente publication comprend :

- un aperçu général des bases du concept LAMD
- un résumé des lignes directrices avec les principales recommandations
- des lignes directrices plus complètes comprenant des explications détaillées, des études de cas, des exemples et des annexes
- un glossaire des termes et concepts fréquemment utilisés

En guise d'introduction, on passera en revue les principes généraux qui sont à la base de ces lignes directrices. Les lignes directrices elles-mêmes sont présentées brièvement dans le résumé, puis exposées plus en profondeur dans la partie principale.

Les illustrations et encadrés montrent comment la théorie LAMD a été mise en pratique. Les notes permettent d'identifier des sources complémentaires d'informations, y compris en ligne.

OBJECTIF DES LIGNES DIRECTRICES

Les présentes lignes directrices se veulent compréhensibles, abordables et pratiques. Leur but est d'inciter le lecteur à se poser les bonnes questions lors de la conception, de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes de l'action contre les mines et du développement. Cette publication se concentre sur les implications concrètes des principes LAMD en matière de politique et de planification. Il ne s'agit pas d'instructions impératives ou d'un mode d'emploi. Il n'y a pas de modèle universellement valable pour lier l'action contre les mines et le développement : ces lignes directrices doivent être adaptées au contexte et à l'environnement local.

Les auteurs ont cherché à couvrir une vaste gamme de questions. Toutefois, il existe bon nombre d'autres documents et outils pertinents dans les domaines de l'action contre les mines et du développement, décrivant plus en détail les principales approches et méthodologies. Dans la mesure du possible, ces ressources sont indiquées dans les notes.

Pour des informations complémentaires sur les lignes directrices, des outils d'apprentissage en ligne, des ouvrages de fond, des études de cas détaillées et des opportunités de formation, merci de bien vouloir visiter le portail LAMD du CIDHG sur www.gichd.org/lmad. On notera que les versions électroniques des lignes directrices comportent plus d'études de cas et d'exemples détaillés, ainsi que des hyperliens vers des publications et des sites web pertinents.

Retours d'opinions et mises à jour

Les présentes lignes directrices sont une première tentative de rassembler et de transmettre des bonnes pratiques et des enseignements. Elles sont conçues pour être révisées ultérieurement, sur la base de la mise en œuvre des principes exposés et de l'expérience des utilisateurs. Pour des suggestions, des exemples ou des retours d'opinion d'ordre général qui pourraient contribuer à améliorer les prochaines versions des lignes directrices, merci de bien vouloir vous adresser à lmad@gichd.org.

LIGNES DIRECTRICES

Cette section présente les moyens par lesquels les Centres de l'action contre les mines (CLAM) peuvent améliorer le lien entre l'action contre les mines et le développement, au niveau national, subnational et sectoriel.

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

a. Echangez des informations avec les acteurs du développement sur la nature et l'ampleur de la contamination des mines/REG

Les organisations de l'action contre les mines, et en particulier les CLAM, détiennent souvent des informations et des cartes qui peuvent aussi être utiles aux agences mettant en œuvre des programmes de développement. Cherchez à connaître les besoins de ces acteurs pour les aider à réaliser leurs objectifs.

Partagez régulièrement vos informations concernant l'impact de la contamination des mines/REG et les activités du programme national de l'action contre les mines. Par exemple, les évaluations réalisées pour l'action contre les mines recensent la nature et la localisation des zones contaminées, le nombre de morts et de blessés dans ces zones et les groupes vulnérables qui y pratiquent des activités à risque (par exemple, la recherche de nourriture ou l'agriculture dans des zones soupçonnées d'être minées). Les informations sur les opérations de déminage/dépollution, sur l'emplacement des infrastructures endommagées et des ressources inaccessibles et sur les communautés nécessitant une aide au développement sont également utiles.

Souvent, les opérateurs de l'action contre les mines/REG déploient du personnel dans les communautés touchées pour informer les habitants des opérations prévues. Dans ce cadre, ils ont accès à des informations utiles sur les vulnérabilités locales et les priorités en matière de développement.

Encouragez ce personnel de liaison communautaire à échanger les informations concernant les communautés vulnérables et leurs besoins avec les acteurs du développement. L'Encadré 3 décrit l'approche de la liaison communautaire utilisée par l'ONG d'action contre les mines MAG *(Mines Advisory Group)*.

Encadré 3 | Utilisation de la liaison communautaire pour maximiser les effets de l'action contre les mines en matière de développement[10]

L'ONG *Mines Advisory Group* (MAG) emploie la liaison communautaire (LC) en tant qu'approche participative permettant d'intégrer les communautés touchées et de partager des informations pour assurer que les activités menées améliorent l'efficacité développementale et reflètent les besoins des communautés. Grâce à la LC, MAG déploie ses ressources de manière plus efficace. Elle permet également d'évaluer les changements qui ont lieu suite à l'intervention de l'organisation, que ce soit au niveau d'un ménage, de la communauté et/ou de la région entière.

La liaison communautaire favorise l'implication des communautés touchées dans les processus de priorisation : les membres des communautés sont informés des activités et peuvent donner leur avis avant, pendant et après les travaux de déminage ou de dépollution. Le suivi post-dépollution contribue à traiter les

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

Encadré 3 (suite) | Utilisation de la liaison communautaire pour maximiser les effets de l'action contre les mines en matière de développement

questions de propriété et d'utilisation du terrain. Les équipes LC de MAG travaillent en étroite collaboration avec les communautés (en particulier leurs membres les plus vulnérables), les agences de développement et les autorités locales afin de définir les priorités en matière de déminage et d'ERM. Grâce à ces équipes, MAG est en mesure de cibler ses efforts sur les communautés déplorant un grand nombre de morts et de blessés et/ou celles où les mines freinent le développement.

Les équipes de LC se composent d'hommes et de femmes hautement mobiles et polyvalents qui assurent la liaison entre les parties prenantes afin de rassembler des informations de base et d'évaluer les chantiers potentiels. Ces équipes évaluent les priorités des communautés, identifient des groupes cibles, discutent des plans de développement post-dépollution et évaluent les retombées et les impacts du travail de MAG. Elles utilisent à cette fin des méthodologies telles que la cartographie des communautés, les visites de terrain, les calendriers saisonniers, les questionnaires sur les connaissances, les attitudes et les pratiques, l'analyse des conflits, l'estimation des risques et la cartographie SIG en matière de conditions de vie, accompagnées d'autres outils tels que les interviews semi-formels et les discussions de groupe.

Pour mesurer les résultats et les impacts de l'action contre les mines, les équipes de liaison communautaire appliquent internationalement une méthodologie élaborée par MAG. Cette méthodologie s'appuie sur une série d'indicateurs socio-économiques pour comprendre les retombées, effets et impacts, autant positifs que négatifs, des opérations de collecte de données, de dépollution et d'ERM.

Cette méthodologie permet d'identifier des opportunités d'amélioration pour les opérations futures. Elle démontre également l'impact du travail de MAG à l'intention des donateurs, des communautés touchées, des partenaires, du public, du secteur de l'action contre les mines et du secteur du développement dans son ensemble. Les indicateurs sont utilisés pour évaluer dans quelle mesure le travail de l'organisation contribue à l'atteinte d'objectifs tels que l'amélioration de la sécurité humaine, de la santé publique, de l'éducation, le développement des infrastructures, le renforcement de la paix, la sécurité alimentaire et la capacité des communautés à gérer les risques[11].

Dans certains cas, des ONG humanitaires et de développement travaillent dans les communautés touchées par les mines avant l'arrivée des organisations de l'action contre les mines. Il s'agit alors d'encourager ces partenaires à partager leurs informations avec le CLAM.

Cherchez à savoir si les institutions publiques et les autres partenaires de développement possèdent des données utiles. Par exemple, les ministères chargés de la gestion du territoire, des forêts, du développement rural, de l'eau et de l'assainissement, etc. détiennent souvent des données qui peuvent s'avérer utiles, parfois disponibles au format SIG. De même, les municipalités, les services publics et les ministères de secteurs tels que le transport, l'aménagement du territoire ou l'agriculture peuvent disposer de données de planification physique. Cultivez de bonnes relations avec ces agences et partagez vos informations !

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

b. Facilitez la mise en place de groupes de coordination formels au niveau national et subnational pour promouvoir la coopération entre les autorités gouvernementales, les opérateurs mines/REG et les organisations de développement

Les réunions dédiées à l'action contre les mines, placées le plus souvent sous la coordination du CLAM national, sont généralement fréquentées par les organisations de ce secteur ; dans certains cas, des représentants du gouvernement, des agences donatrices et des ONG humanitaires et de développement y participent également. Ces réunions constituent une plate-forme pour l'échange d'informations et la discussion sur des questions cruciales. Encouragez les ONG humanitaires et de développement travaillant dans les zones touchées à y prendre part.

D'autre part, participez aux forums de coordination des ONG pour échanger des informations sur les activités actuelles et prévues. Profitez de ces réunions pour informer des prestations disponibles en matière d'action contre les mines, des délais et des processus à suivre pour demander une assistance dans ce domaine. Renseignez-vous sur les plans et les calendriers des ONG de développement et du gouvernement : ainsi, vous pourrez fournir en temps utile votre apport concernant les problèmes de contamination des mines/REG et offrir votre soutien.

c. Encouragez les opérateurs de l'action contre les mines/REG à travailler avec les ONG humanitaires et de développement

Dans les zones touchées par les mines, les opérateurs de l'action contre les mines/REG et les ONG humanitaires et de développement doivent être encouragés à planifier conjointement et à coordonner leurs projets.

Une approche coordonnée et un soutien aux communautés touchées permettent d'améliorer les conditions de vie et de subsistance de ces communautés. En outre, une telle approche augmente les bénéfices et la durabilité des résultats dans les deux domaines.

Pour permettre des projets intégrés, les ONG de développement et d'action contre les mines doivent planifier conjointement et coordonner leurs activités. L'Encadré 4 ci-dessous donne quelques exemples suivant deux axes principaux : l'établissement de contacts avec les ONG de développement et l'encouragement des opérateurs mines/REG à collaborer avec elles et avec les instances gouvernementales compétentes.

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

Encadré 4 | Intégration de l'action contre les mines dans la programmation du développement : quelques points d'entrée

Santé

> Utiliser les projets pour les victimes des mines/REG comme point de départ pour renforcer le système national de soins de santé dans son ensemble et les prestations pour les personnes handicapées

> travailler avec les assistants et conseillers au niveau des communautés pour renforcer l'appui psychosocial aux victimes des mines et aux autres victimes de conflits et à leur famille et pour soutenir la réinsertion des anciens combattants

Agriculture/subsistance

> Assurer que les projets de sécurité alimentaire et de subsistance visent les agriculteurs dans les zones touchées par les mines (ou récemment déminées) avec des formations, des conseils et des outils. Impliquer activement ces agriculteurs dans la priorisation des terres cultivables à déminer. Pour l'amélioration des moyens de subsistance, cibler les membres des familles des victimes de mines/REG, puisqu'un accident entraîne souvent une perte de revenu

> intégrer les victimes des mines dans des projets soutenant des moyens de subsistance durables (p. ex. formation et conseil en matière agricole, octroi de prêts, formation professionnelle, plans de microcrédit) Des activités nécessitant une moindre mobilité (p.ex. l'élevage de chèvres ou la réparation de bicyclettes) peuvent contribuer à leur redonner une base de subsistance

> assurer que les programmes de subsistance incluent les ménages qui ont des activités à haut risque (p. ex. la collecte et la manipulation de ferraille, la recherche de nourriture et l'agriculture dans des zones minées) et leur offrent des alternatives moins dangereuses

Aide d'urgence

> Plaider par divers canaux (réunions de coordination, UNOCHA, instances de coordination subnationales) pour le déminage des principaux itinéraires de transport en vue de faciliter l'accès aux ONG humanitaires et de développement

> intégrer l'ERM dans les formations de renforcement des capacités et les procédures opérationnelles permanentes (POP) de votre organisation et de vos partenaires

> développer des messages d'ERM (cf. NILAM sur l'ERM) et les diffuser à l'intention des déplacés internes et des refugiés par la radio, par des pièces de théâtre ou par d'autres moyens

Eau, assainissement et hygiène

> Travailler avec les opérateurs de l'action contre les mines/REG pour sécuriser les emplacements des puits et latrines dans les zones touchées par les mines

> lors du travail avec les comités de gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement (ou autres structures en charge des points d'eau de la communauté), intégrer la formation de formateurs en ERM

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

Encadré 4 (suite) | Intégration de l'action contre les mines dans la programmation du développement : quelques points d'entrée

> mettre au point des infrastructures sanitaires qui satisfont aux besoins des personnes handicapées, dont les victimes des mines/REG, et les signaler clairement ; ajouter des rampes, poignées etc. pour assurer un meilleur accès et un meilleur respect de la dignité des utilisateurs. Lors de la conception de telles infrastructures, consulter des victimes de mines/REG et d'autres personnes handicapées

Renforcement de la paix et réinsertion

> Former et employer des anciens combattants et des soldats démobilisés comme démineurs pour soutenir leur réinsertion sociale et économique et favoriser la paix et la réconciliation

> plaider pour que les enquêtes sur les mines et le déminage soient prioritaires lors des travaux de reconstruction et de réhabilitation ; cela permettra de sécuriser le terrain pour le retour des déplacés internes et des réfugiés. Dans l'intérim, faire participer toutes les personnes récemment revenues à des sessions d'ERM pour éviter des risques et des accidents inutiles

Protection des enfants

> Assurer que l'assistance et les activités psycho-sociales post-conflit comprennent des infrastructures et des prestations pour les enfants et les jeunes dans les zones touchées par les mines

> intégrer l'ERM dans les initiatives plus larges de sécurité communautaire et de protection de l'enfant, en mettant l'accent sur une sensibilisation divertissante et adaptée aux enfants (jeux, concours artistiques, messages adaptés). Dans le cadre d'initiatives pour l'éducation, intégrer l'ERM dans les cours habituels (en y formant les enseignants). Dans des zones à haut risque, on peut envisager d'inclure formellement l'ERM dans le programme d'enseignement

Opérations sur les infrastructures

> Assurer que la réhabilitation des routes et la construction de nouvelles infrastructures profite aux communautés touchées et aux victimes des mines/REG (écoles, centres de santé et bâtiments publics comportant des rampes, des portes à larges battants, des latrines modifiées, etc.) Impliquer ces bénéficiaires dans la planification des infrastructures afin de leur faciliter l'accès aux marchés, aux prestations sociales et aux lieux importants.

Les initiatives intégrées requièrent, à toutes les étapes de leur conception et de leur mise en œuvre, une étroite coordination et des partenariats efficaces entre les organisations de l'action contre les mines, les partenaires du développement, les gouvernements locaux et les cadres nationaux de l'action contre les mines.

Facilitez l'échange d'information et la coordination entre les organisations ainsi que le partage d'expériences et d'enseignements.

L'action contre les mines, et en particulier la dépollution des mines/REG, sont des activités onéreuses en comparaison avec d'autres investissements développementaux. Mais cet

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

investissement est rentable si l'on prend en compte ses bénéfices en matière de sécurité et de développement.

Les institutions donatrices prennent conscience que dans de nombreux pays, la contamination par mines/REG est un problème de développement ; elles attribuent donc des fonds à des ONG de développement pour la mise en œuvre de programmes intégrés.

De leur côté, de plus en plus d'ONG de développement intègrent aux budgets de leurs projets des prestations d'action contre les mines (telles que l'ERM, l'assistance aux victimes et la dépollution). On peut demander un soutien financier pour de telles prestations auprès des agences de développement bilatérales et multilatérales. Les agences australienne (AusAID), canadienne (CIDA) et suisse (SDC) sont actuellement les plus favorables aux initiatives intégrées. A titre d'exemple, l'Encadré 5 ci-dessous décrit un programme réalisé au Laos avec l'aide d'AusAID.

Encadré 5 | Action contre les mines et développement intégrés au Laos

La contamination par les munitions non explosées (MNE) touche près de 37 % des terres cultivables au Laos et constitue une contrainte majeure pour le développement. AusAID a lancé en 2007 un programme pour promouvoir des accords de coopération entre ONG du Laos et d'Australie (LANGOCA). Le programme vise à réduire la vulnérabilité des pauvres et à réagir aux catastrophes et à la contamination par les MNE, tout en intégrant la réduction de la pauvreté et des questions transversales comme les disparités homme-femme, le VIH/SIDA, l'environnement et les questions ethniques. Le programme se traduit par des accords de coopération entre AusAID et quatre ONG australiennes opérant au Laos : Oxfam, CARE, World Vision et Save the Children Australia.

Le budget du programme s'élève à environ 14 millions de dollars australiens sur une période de cinq ans, dont 5,07 millions pour des activités initiales en matière de MNE. L'une des principales composantes du programme met l'accent sur la réduction de l'impact des MNE à travers :

> le renforcement de la coordination à tous les niveaux dans le secteur de l'action contre les MNE

> le renforcement des capacités d'acteurs clés tels que l'Autorité nationale de régulation du Laos (l'ANLAM nationale)

> les efforts combinés en matière d'action contre les MNE, de réduction de la pauvreté au niveau communautaire et de subsistance

> la mise en avant de pratiques optimales et d'opportunités de dialogue en matière de planification stratégique et de politique

Les ONG CARE et World Vision ont intégré la dépollution des MNE à leurs budgets de développement. Elles ont choisi de collaborer avec des opérateurs de déminage (respectivement, la Fondation suisse de déminage (FSD) et MAG). qui seront chargés non seulement de la dépollution, mais encore de l'évaluation des besoins, de la planification, de la liaison communautaire et des enquêtes post-dépollution. Dans ce partenariat, les opérateurs de déminage/dépollution ne sont pas vus uniquement comme des fournisseurs de prestations[12].

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

d. Mettez en place et coordonnez une base de données nationale de gestion de l'information pour l'action contre les mines

Assurez-vous qu'une base de données efficace est en place pour la gestion de l'information. Au niveau stratégique, une telle base de données soutient la prise de décisions ; au niveau opérationnel, elle facilite la collecte et l'analyse de données. Encouragez les organisations de l'action contre les mines à contribuer à la base de données, à partager et à diffuser leurs informations. Partagez régulièrement, avec les organisations de développement, les données pertinentes quant à l'envergure et à la nature de la contamination des mines/REG ainsi qu'aux accidents et décès.

Souvent, les bases de données de gestion de l'information pour l'action contre les mines contiennent des données qui s'avèrent utiles pour la programmation du développement.

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

Encadré 6 | Utiliser les informations issues de l'action contre les mines pour promouvoir le développement

Le système IMSMA *(Information Management System for Mine Action)* vise à améliorer l'efficacité des activités de l'action contre les mines dans les domaines suivants :

> planification, gestion, rapports et cartographie des résultats des enquêtes et de la collecte de données sur le terrain ;
> rapports et cartographie des menaces de mines, MNE et REG ;
> enregistrement, rapports et cartographie des activités de dépollution.

Le système est principalement exploité par les organisations d'action contre les mines, les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les ONG et les forces de maintien de la paix dans les pays touchés par les mines, les MNE ou les REG. Combinant une composante SIG avec une base de données relationnelle, il sert aux enquêtes de terrain, à la collecte de données, au déminage/dépollution et à d'autres activités connexes. On notera que la justesse des informations produites par IMSMA dépend de la fiabilité et du niveau de détail des données de départ.

IMSMA peut également être utile aux partenaires de développement pour le ciblage et la conception de programmes dans les pays touchés par les mines. Par exemple, sa fonction de recherche permet d'obtenir des données sous forme de listes, de rapports ou de cartes sur les questions suivantes :

> les zones sûres du pays et celles qui présentent des dangers liés aux mines/REG
> les zones où des activités de déminage (marquage, clôture, déminage, remise à disposition, etc.) ont eu lieu, sont en cours ou sont prévues
> le nombre, le lieu, le type et la cause des accidents
> des informations sur les victimes : âge, sexe, lieu de résidence, profession, lieu de l'accident, nature des lésions
> les régions visées par des activités d'ERM
> l'emplacement des zones dangereuses et des lieux d'accident par rapport aux infrastructures (p. ex. routes, ponts, hôpitaux, écoles, terres cultivables, canaux d'irrigation)
> le nombre et la localisation des communautés touchées
> les ressources dont l'accès est bloqué (p. ex. terres agricoles, routes, eau, infrastructures)

Par la suite, ces données peuvent par exemple être juxtaposées aux données en matière de pauvreté. Dans le cadre d'un programme de dépollution des champs de bataille au Sud-Liban (2007-2008), les agents de liaison communautaire de l'ONG Handicap International ont collecté des données au moyen des formulaires IMSMA dans les communautés touchées par les MNE. Le Centre de coordination pour l'action contre les mines au Sud-Liban a pu inclure ces données dans son système. Par la même occasion, les agents de liaison communautaire recueillaient des informations sur les moyens de subsistance des communautés, sur la population et ses déplacements et sur les habitants qui pénètrent dans les zones contaminées en connaissant le risque encouru.

1. RENFORCER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ET LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DE L'ACTION CONTRE LES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT

Informez les acteurs du développement de la disponibilité de ces données et encouragez-les à y accéder. Elaborez des formulaires IMSMA spécifiques et distribuez-les aux ONG de développement en les incitant à rapporter les problèmes qu'ils rencontrent en matière de mines/REG. Il est important de s'assurer que ces formulaires ne comportent que des informations fondamentales et permettent un suivi par le personnel du CLAM. Une meilleure coordination dans la gestion de l'information facilite les processus de collecte, de mise à jour et de traitement des données et améliore la qualité de ces données.

Soutenez les ONG de développement pour intégrer IMSMA à leurs outils existants. A titre d'exemple, CPAR (*Canadian Physicians for Aid and Relief)*, une ONG de développement travaillant dans le nord de l'Ouganda, utilise et intègre des données IMSMA dans le cadre de ses protocoles de suivi interne et de rapports.

e. Fournissez des documents adaptés aux besoins des acteurs du développement

Il s'agit généralement de présentations, de cartes, de tableaux etc. ciblant directement les besoins des différentes organisations de développement. Certains produits peuvent être standardisés, tandis que d'autres doivent être développés sur demande. Assurez un accès large à ces produits, gratuitement ou à un coût minimal.

NOTES

[10] Extrait de : MAG, *Community Liaison and the Mines Advisory Group,* 16 août 2007

[11] Pour plus d'informations sur le travail de liaison communautaire de MAG, voir http://www.mag.org.uk/page.php?s=4&p=440 (en anglais)

[12] Sources : Mines Advisory Group (MAG), *Annual Review 2007,* http://www.magclearsmines.org/silo/files/422.pdf ; AusAID, *LANGOCA: Laos – Australia NGO Cooperation Agreement Programme. Final Programme Design Document, Volume 1,* décembre 2006 ; National Regulatory Authority, *The Safe Path Forward*, 2004, http://www.nra.gov.la/SOP.php ; ICBL, *Landmine Monitor Report 2006*, http://www.icbl.org/lm/2006/laos.html

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

L'action contre les mines est une thématique transversale qui touche à de nombreux secteurs. Il importe de convaincre les planificateurs du développement d'intégrer l'action contre les mines dans les plans de développement au niveau national, subnational et/ou sectoriel.

Encouragez les cadres nationaux chargés de l'élaboration des budgets à soutenir l'action contre les mines à partir des budgets nationaux, subnationaux et/ou sectoriels. Cela prouvera que le gouvernement reconnaît la contamination des mines comme un problème de développement. En outre, une telle allocation budgétaire facilitera, si nécessaire, l'obtention de financements extérieurs pour la mise en œuvre du programme national de l'action contre les mines[13].

a. Menez une politique d'ouverture envers les cadres et les organisations nationales, subnationales et sectorielles de développement

Une politique d'ouverture efficace envers les partenaires au développement et d'autres acteurs clés contribuera à ce que la programmation du développement dans les zones touchées tienne compte du problème de la contamination des mines/REG. Identifiez les autorités pertinentes afin de les approcher de façon efficace. Le plus souvent, des départements particuliers au sein des ministères des finances et de la planification sont chargés de la coordination et de l'élaboration des plans de développement. L'Encadré 7 ci-dessous décrit la politique d'ouverture menée en Ouganda pour intégrer les questions de conflits et de violence armée au plan de développement du pays.

Encadré 7 | Intégration de la réduction des conflits et de la violence armée dans les plans nationaux de développement : l'expérience de l'Ouganda[14]

Le Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PAEP), établi en 1997, sert de cadre de développement national, d'outil de planification à moyen terme et de document stratégique de réduction de la pauvreté pour l'Ouganda. Le PAEP est composé de cinq piliers : gestion économique ; renforcement de la production ; compétitivité et revenus ; résolution des conflits et gestion des catastrophes ; bonne gouvernance et développement humain. La révision du PAEP en 2003, réalisée sur 14 mois, comprenait les points suivants :

- l'élaboration d'un rapport sur l'état de la pauvreté évaluant les progrès dans la mise en œuvre du PAEP
- des consultations initiées par le gouvernement et menées principalement par des groupes de travail sectoriels (GTS). Chaque GTS pouvait présenter un document de révision du PAEP pour un secteur particulier tel que l'agriculture, la santé, l'éducation et le développement social
- des consultations avec les structures gouvernementales locales et entre ces structures

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

Encadré 7 (suite) | Intégration de la réduction des conflits et de la violence armée dans les plans nationaux de développement : l'expérience de l'Ouganda

> des ateliers impliquant plus de mille organisations de la société civile et du secteur privé. Les organisations de la société civile participaient également aux GTS

> un processus consultatif avec la société civile et le secteur privé, produisant des documents de prise de position

Le PAEP 2003 mentionne explicitement les liens entre conflit, sécurité et développement. La partie introductive du Pilier 3 du PAEP, axée sur la sécurité, la résolution des conflits et la gestion des catastrophes, reflète le niveau de priorité que le gouvernement ougandais accorde à ces questions. Auparavant, les questions de conflit et de sécurité n'étaient pas prioritaires dans la planification du développement.

Les facteurs suivants ont largement contribué à la volonté d'intégrer ces questions au PAEP :

> le rapport sur la situation en matière de pauvreté ainsi qu'une analyse participative de la pauvreté entreprise en 2002 avaient clairement démontré les liens entre sécurité, conflit et pauvreté et avaient permis de les communiquer de manière efficace

> les conflits, en particulier celui qui secouait le nord du pays, étaient perçus par le gouvernement comme une priorité nationale, en particulier par le ministère des Finances, du Plan, de l'Economie et du Développement

> le gouvernement élaborait déjà des stratégies concernant les régions touchées par les conflits et d'autres questions de sécurité (p. ex. les armes légères). Ainsi, le Pilier 3 du PAEP s'intégrait aux efforts en cours

> le gouvernement et les donateurs reconnaissaient que l'aide d'urgence, la reconstruction et le développement devaient aller au-delà de la réaction humanitaire et être mieux intégrés à la planification à long terme

> les organisations de la société civile plaidaient pour l'intégration des questions de conflit et de violence armée ; des résultats de recherche en appui à leurs propos furent présentés au cours des consultations menant au PAEP

> les donateurs, en particulier la GTZ, jouaient un rôle de premier plan pour obtenir un engagement politique de la part du gouvernement et des services du Premier ministre

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

Collaborez avec les autorités chargées du budget et de la planification pour déterminer si, par exemple, certains acteurs du développement évitent de travailler dans les zones contaminées. Sensibilisez ces autorités sur l'impact de la contamination des mines/REG et démontrez-leur comment l'action contre les mines peut faciliter leur travail et optimiser les retombées du développement. Il peut être utile de participer à l'élaboration des plans de travail annuels pour les secteurs pertinents. Aussi, soyez en contact direct avec les responsables pour connaître leur niveau d'information et savoir si leurs programmes et leurs priorités sont influencés par la contamination des mines et MNE.

Proposez de fournir des cartes et des données sur la contamination et les communautés touchées. Présentez des preuves dans un format approprié et faites appuyer vos propos afin de gagner en crédibilité. Mettez les cadres du gouvernement en contact avec le personnel du CLAM et des opérateurs mines/REG en mesure de les soutenir. Encouragez-les à intégrer ces questions à leurs consultations et soumissions de budget en matière de développement. Tenez-vous au courant des principales échéances pour la planification du développement et l'élaboration des budgets.

A mesure que les pays sortent des conflits, ils se concentrent davantage sur le relèvement, la reconstruction et le développement. Généralement, les agences de l'ONU et les ONG humanitaires cèdent le pas aux banques multilatérales de développement, aux principaux donateurs et aux ONG de développement. Le Tableau 1 ci-dessous illustre les principaux défis pour l'action contre les mines dans un tel contexte.

Tentez d'anticiper qui seront les acteurs-clés à l'avenir. Mettez-vous en contact avec eux et démontrez-leur comment l'action contre les mines peut appuyer la reconstruction et le développement. Assurez-vous que les priorités de l'action contre les mines correspondent à celles du développement. Dans le cas contraire, elle pourrait se retrouver isolée du processus général de développement et de gestion du pays ; à terme, cela pourrait diminuer l'efficacité et réduire les opportunités de financement de part et d'autre.

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

Tableau 1 | Les principaux défis pour la programmation de l'action contre les mines dans un contexte changeant[15]

Besoin/type de programmation	Acteurs clés	Degré de coordination attendu	Principaux défis pour la programmation de l'action contre les mines
Humanitaire	Agences de l'ONU, ONG internationales, Croix-Rouge	Bas	> Dans un environnement chaotique, changeant et mal compris, travailler avec de nombreux acteurs différents qui sont parfois en désaccord sur des questions de priorités et de stratégie
Sécurité	Armées étrangères et nationales, forces de maintien de la paix, services de police	Elevé	> Eviter que les priorités militaires ne dominent les besoins humanitaires et de développement > Sécurité du personnel, si la sécurité interne est mauvaise > Obtenir des informations et une bonne coopération de la part des militaires
Reconstruction	Banque mondiale, PNUD, principaux donateurs, banques régionales de développement, secteur privé	Assez élevé	> Tâches de déminage de grande envergure assorties de délais serrés en soutien à des grands projets d'infrastructures > Assurer que des financements pour des prestations de l'action contre les mines soient inclus dans les budgets des projets de reconstruction
Développement	Gouvernement, Banque mondiale, autres donateurs multilatéraux, donateurs clés pour les secteurs principaux, armée nationale, services de police, PNUD, secteur privé	Assez haut si le gouvernement est compétent et engagé pour le bien des citoyens Bas si le gouvernement a des capacités mais pas d'engagement	> Coordination avec les entités gouvernementales subnationales sur les priorités en matière de déminage/dépollution > Si le gouvernement s'engage pour ses citoyens, coordination avec les ministères des finances et de la planification pour établir les priorités en matière d'action contre les mines > Si le gouvernement n'est pas suffisamment engagé et que la coordination générale des donateurs est faible, coordination avec les donateurs

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

b. Utilisez les données provenant de l'Etude d'impact des mines (EIM) pour montrer comment la contamination freine le développement

Les données provenant d'une EIM ou d'autres évaluations ainsi que celles fournies par les autorités chargées du budget et de la planification peuvent être utilisées aux fins suivantes : démontrer les liens entre la contamination des mines/REG, l'insécurité au sein des communautés et la pauvreté ; illustrer comment l'action contre les mines permet d'optimiser les investissements et contribue à la réalisation des priorités développementales ; et promouvoir l'intégration de l'action contre les mines dans les plans de développement. Comme l'EIM reflète la situation sur le terrain à un moment précis, il faut la remettre à jour régulièrement pour en assurer la pertinence.

Tenez-vous au courant des principaux processus et délais en cours pour ajuster votre travail avec les partenaires de développement. Renseignez-vous sur les programmes de développement. Assurez-vous que les zones touchées par les mines ne sont pas exclues des discussions sur les infrastructures et les services. Les grands programmes de développement courent habituellement sur de longues périodes ; planifiez et établissez des budgets bien à l'avance pour les activités d'action contre les mines en soutien à ces programmes.

c. Encouragez les autorités chargées du budget à intégrer l'action contre les mines au budget national et au cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et à y allouer les moyens nécessaires

Assurez-vous que l'action contre les mines est présente dans le budget national par des allocations financières et un soutien en nature. Cela permettra d'assurer l'appropriation et le contrôle national du programme et de démontrer l'engagement du gouvernement.

Là où la contamination des mines/REG est une priorité de développement et où le gouvernement dispose des ressources nécessaires pour la prendre en charge, soyez proactif pour assurer un engagement financier de sa part.

Poussez les planificateurs du développement au niveau national à distribuer les ressources sur l'ensemble du territoire national et entre les différents secteurs. Utilisez les données de l'EIM ou d'autres arguments parlants pour plaider pour l'allocation de ressources à l'action contre les mines.

Encouragez les autorités chargées du budget et de la planification à refléter l'action contre les mines dans le CDMT ou le cadre fiscal à moyen terme (CFMT). Le CDMT fait une projection à cinq ans sur l'allocation des ressources du gouvernement aux différents secteurs et niveaux de l'Etat. Il fixe également des plafonds pour des dépenses durables concernant l'ensemble du gouvernement ainsi que les secteurs et programmes spécifiques, généralement sur une période de trois ans. Pendant la phase de préparation du CDMT, veillez à ce que l'action contre les mines y

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

soit présente ; dès la phase de préparation et de consultation, soyez en contact avec les cadres chargés des finances et de la planification.

Informez-vous sur le calendrier budgétaire annuel et alignez le cycle de planification et de programmation de l'action contre les mines sur celui du budget national.

d. Encouragez les cadres du gouvernement à parler de l'impact de la contamination des mines/REG sur le développement dans les forums de coordination avec les donateurs

Les groupes consultatifs, tables rondes et forums nationaux sur le développement sont des lieux de coordination entre le gouvernement et les donateurs ; au niveau national, ils traitent des questions de politique générale ; au niveau sectoriel, des groupes de travail se penchent plus en détail sur des questions spécifiques. Encouragez les cadres compétents du gouvernement à parler dans ce type de réunions de l'impact de la contamination des mines/REG sur le développement.

Ces forums offrent des opportunités pour souligner la contamination par mines/REG et obtenir un appui financier et/ou technique. Les responsables de l'action contre les mines y participent rarement ; alliez-vous avec des cadres gouvernementaux, tels que les représentants des ministères des finances et de la planification, qui sont en contact régulier avec les donateurs.

Encadré 8 | Les groupes consultatifs[16]

Lorsque la Banque mondiale dirige la coordination de l'aide pour un pays en développement, elle crée, en collaboration avec le gouvernement, un Groupe consultatif (GC). Le GC, généralement co-présidé par la Banque mondiale et le gouvernement, réunit une fois par an des centaines de représentants du gouvernement, des donateurs et des organisations internationales ; un comité directeur plus restreint siège plus régulièrement. En plus de la coordination, le GC joue un rôle de premier plan dans la mobilisation des ressources et le dialogue entre gouvernement et donateurs sur les politiques à adopter.

Au cours des dernières années, l'accent a été mis sur l'« appropriation au niveau local » pour encourager les gouvernements bénéficiaires à être plus actifs dans les GC et dans la détermination de l'agenda de développement de leur pays. D'autre part, les donateurs tentent de coordonner leur soutien aux secteurs clés ; parfois, cela se concrétise par une approche sectorielle *(Sector-Wide Approach,* SWAp*)* de la planification et de la gestion de l'aide[17]. Une telle approche implique la création d'une multitude de groupes de travail sectoriels subordonnées au comité directeur et à l'ensemble du GC. Comme des cadres du gouvernement président ou co-président la plupart de ces groupes, le gouvernement en a un meilleur contrôle, du moins en apparence.

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

e. Encouragez les banques multilatérales de développement à inclure le déminage dans le financement des programmes de reconstruction et de développement

Les banques multilatérales de développement jouent un rôle important dans les pays qui sortent d'une situation de conflit ; souvent, ce sont elles qui financent les programmes prioritaires de reconstruction. Parlez aux cadres clés du gouvernement (p. ex. ministères des finances et de la planification et ministères sectoriels compétents) pour qu'ils encouragent les banques multilatérales à inclure le coût du déminage aux programmes de reconstruction et de développement dans les zones touchées par les mines[18].

L'expérience de la Banque mondiale en matière d'action contre les mines se limite pour l'essentiel aux programmes prioritaires de reconstruction post-conflit dans les pays issus de l'ex-Yougoslavie. Cependant, sa présence dans des programmes sectoriels de reconstruction et de développement à moyen et à long terme augmente. Par exemple, en 2005, les représentants de la Banque mondiale ont approuvé un prêt de 60 millions d'Euros au gouvernement de la Croatie pour la reconstruction dans des zones de priorité nationale, dont environ 17 millions pour le déminage[19]. Le soutien fourni à l'Ethiopie et à l'Afghanistan comprenait également des prestations d'action contre les mines. Pour plus de détails sur la politique de la Banque mondiale en appui à l'action contre les mines, voir l'Encadré 9 ci-dessous.

Encadré 9 | L'appui de la Banque Mondiale à l'action contre les mines[20]

En 1997, la Banque mondiale a publié des Lignes directrices opérationnelles pour le financement du déminage *(Operational Guidelines for Financing Land Mine Clearance)*[21]. Ce document soulignait les points suivants (traduction libre) :

> « La dépollution doit faire partie intégrante d'un projet de développement ou faciliter un futur programme ou projet de développement, [puisque] c'est cette activité de développement que la Banque mondiale cherche à appuyer, plutôt que la dépollution en tant que telle.»

> « les activités de dépollution doivent être justifiées sur le plan économique »[22]

> « la dépollution dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale doit s'effectuer sous la responsabilité des autorités civiles, [mais cela] n'empêche pas la collaboration avec l'armée (p. ex. pour les cartes, les enquêtes et l'enlèvement des mines) »

On souligne que la Banque mondiale ne s'engage pas dans des activités humanitaires et ne dispose pas de capacités pour les aspects techniques du déminage. Il est conseillé au personnel de consulter les agences de l'ONU, le CICR, les donateurs bilatéraux et les ONG. L'action contre les mines est limitée au déminage proprement dit, sans l'assistance aux victimes, l'ERM et la destruction des stocks. Il est clairement stipulé que les projets doivent être économiquement justifiés[23].

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

Encadré 9 (suite) | L'appui de la Banque Mondiale à l'action contre les mines

En novembre 2003, à ces lignes directrices s'est ajouté un Guide du gestionnaire de tâches pour les projets de déminage *(Task Manager's Guide to Landmine Clearance Projects)*[24]. Il fournit des indications plus complètes et identifie des domaines dans lesquels la Banque mondiale estime avoir un avantage comparatif :

> la définition de priorités sur la base de l'analyse socio-économique

> la mise en place d'institutions nationales efficaces pour superviser un programme national d'action contre les mines

> la mise en place de systèmes d'approvisionnement en matériel pour les enquêtes et le déminage afin d'améliorer la sécurité et la productivité

> l'introduction de concepts sains en matière d'économie et de gestion de projets

> la coordination entre les parties prenantes pour établir un agenda pour l'action contre les mines et soutenir la mobilisation des ressources pour la reconstruction, en collaboration avec l'UNMAS, le PNUD et les donateurs

Dans le cadre d'une évaluation multinationale menée en 1997-1998, un projet de déminage d'urgence en Bosnie a été évalué par le Département d'évaluation des opérations de la Banque mondiale. Les résultats de cette évaluation ont été publiés comme exemple représentatif de l'expérience de la Banque mondiale en matière de reconstruction post-conflit. En voici les conclusions concernant l'action contre les mines : « rétrospectivement, la décision de mettre en œuvre un projet autonome dans un domaine où la Banque mondiale n'avait pas d'expérience ou d'avantage comparatif était une erreur. [...] Lors des entretiens réalisés, le projet de déminage était unanimement cité comme un exemple d'activité moins réussie parmi la première génération de projets de reconstruction, autrement très réussie. » (*Volume II: Bosnia and Herzegovina Case Study, p.42* (traduction libre)).

Le rapport d'évaluation reconnait que la Banque mondiale devrait bénéficier de cette expérience pour mieux traiter les problèmes de mines par la suite. Mais il souligne que cette expérience « ne permet pas d'établir la Banque mondiale comme une institution possédant un avantage comparatif démontré en la matière. ». Il ajoute que « la Banque mondiale devrait aborder au sein de la communauté internationale le besoin de renforcer le mécanisme [de coordination internationale] à mettre en œuvre pour les situations post-conflit présentant des mines antipersonnel. »

Il se peut que cette évaluation négative ait engendré une réticence de la part du personnel de la Banque mondiale quant à s'impliquer dans des projets de déminage, surtout dans des pays ou de nombreuses institutions sont actives dans ce domaine. Cela dit, on ne peut pas affirmer que la Banque mondiale évite systématiquement de s'impliquer dans l'action contre les mines. Dans des pays fortement contaminés où elle mène un programme actif de prêts (p. ex. le Cambodge), des travaux d'enquête et de dépollution ont été financés par le biais de projets d'infrastructure (principalement de construction de routes)

2. INTÉGRER L'ACTION CONTRE LES MINES AUX PLANS ET BUDGETS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX,SUBNATIONAUX ET/OU SECTORIELS

La Banque asiatique de développement (BAD) reconnaît également l'impact négatif de la contamination des mines/REG sur le développement dans des pays comme le Laos et l'Afghanistan. Par exemple, le travail de la BAD au Laos en matière d'agriculture, d'énergie, de transport, d'eau et d'assainissement comprend la dépollution des REG. Un projet d'amélioration des routes, mené entre 1997 et 2005 dans la province de Xiengkhouang, comportait un soutien à l'enquête, à la dépollution et à l'achat de matériel et un financement pour des spécialistes en MNE et en assurance qualité[25].

Pour que les programmes de reconstruction et de développement soutenus par les banques multilatérales n'évitent pas les zones contaminées par les mines, les cadres de ces banques doivent reconnaitre que cette contamination est une contrainte au développement et une priorité. Encouragez-les à inclure les coûts du déminage et d'autres prestations de l'action contre les mines dans leurs plans de financement ; persuadez-les que l'action contre les mines contribue au succès de leurs programmes. Faites passer ce message par l'intermédiaire des cadres des ministères concernés, qui rencontrent régulièrement les représentants de ces banques.

NOTES

[13] Dans le cadre des interventions humanitaires d'urgence, les donateurs bilatéraux versent aux pays affectés des fonds pour l'action contre les mines, même si la contamination des mines/REG n'est pas citée comme une priorité dans les budgets et les plans de développement. Ceci dépend souvent de plusieurs facteurs, tels que l'étendue de la contamination, l'impératif humanitaire et l'urgence à faciliter l'accès pour les forces de maintien de la paix et les agences humanitaires. Toutefois, dans certains pays, avec la stabilisation de la situation, l'aide internationale se concentre sur le relèvement post-conflit, la reconstruction et le développement ; c'est alors que l'appropriation par le gouvernement s'avère critique

[14] Sarah Bayne (Saferworld), *Aid and conflict in Uganda*, mars 2007,http://www.saferworld.org.uk/images /pubdocs/Uganda_Bayne.pdf ; *Republic of Uganda - Ministry of Finance, Planning and Economic Development, PEAP Revision Guide*, juillet 2003 www.povertymonitoring.go.tz/prsp/peap%20revision %20guide-july%202003.doc

[15] Adapté de : CIDHG, PNUD, *Socio-Economic Approaches to Mine Action: An Operational Handbook.* mai 2002, p. 21, http://www.undp.org/cpr/documents/mine_action/training/SocioEconomic_ Approaches_to_Mine_Action.pdf

[16] Sources : Schiavo-Campo, S., *Financing and Aid Arrangements in Post-Conflict Situations, CPR Working Paper No. 6, Conflict Prevention and Reconstruction Unit, The World Bank,* Washington, 2003 ; *Afghanistan - State Building, Sustaining Growth, and Reducing Poverty: A Country Economic Report, Report No. 29551-AF, The World Bank,* Washington, 2004 ; Ted Paterson, recherches non publiées pour le compte du CIDHG, 2005

[17] Une approche SWAp comprend au minimum : (i) une évaluation unique des besoins, approuvée par le gouvernement et tous les donateurs ; (ii) une stratégie unique, adoptée par le gouvernement et soutenue par tous les principaux donateurs du secteur en question. Parfois, dans une telle situation, certains donateurs font transiter leurs financements par les budgets du gouvernement plutôt que de financer des projets isolés. Une SWAp fonctionnelle permet de diminuer les coûts de gestion, d'améliorer l'efficacité de l'aide et d'optimiser les capacités du gouvernement

[18] PNUD, Equipe de l'action contre les mines, *Mainstreaming Mine Action into Development: Rationale and Recommendations,* décembre 2004, http://www.undp.org/bcpr/documents/mine_action/development /UNDP_Brochure_B_-_Mainstreaming_Recommendations.pdf

[19] Croatian Mine Action Centre (CROMAC), *Representatives of the World Bank visited CROMAC,* 7 décembre 2005, http://www.hcr.hr/en/aktualnostCijela.asp?ID=81 ; *Government of the Republic of Croatia, 2006 Humanitarian Demining Plan*, janvier 2006. http://www.hcr.hr/pdf/humanitarian_ demining_plan.pdf

[20] Ted Paterson pour le PNUD, au nom du *Resource Mobilisation Contact Group*, juin 2004

[21] Banque mondiale, *Operational Guidelines for Financing Landmine Clearance,* 1998

[22] Une exception à cette règle existe pour des projets délivrés en tant qu'« assistance au relèvement d'urgence »

[23] Kristian Berg Harpviken, Jan Isaksen, *Reclaiming the Fields of War: Mainstreaming Mine Action in Development.* PRIO, PNUD, 2004, http://www.prio.no/page/Publication_details/Publication_detail_channel/9429/46097.html

NOTES

24 Banque mondiale, *Landmine Clearance Projects: Task Manager's Guide*, 2003, http://lnweb18.worldbank.org/ESSD/sdvext.nsf/67ByDocName/LandmineClearanceTaskManagersGuide/$FILE/WP10webversion.pdf. Un CD-ROM a été publié en complément à cette publication. Il contient le texte de la CIMAP, des politiques de l'ONU, des NILAM, des rapports importants et des exemples de contrats, de documents, d'appels d'offres etc.

25 Banque asiatique de développement, *Completion Report - Lao People's Democratic Republic: Xieng Khouang Road Improvement Project,* septembre 2006, http://www.adb.org/Documents/PCRs/LAO/27511-LAO-PCR.pdf

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES CITOYENS TOUCHÉS PAR LA CONTAMINATION DES MINES/REG, EN PARTICULIER LES VICTIMES

a. Etudiez la localisation des dangers, l'impact général de la contamination et l'utilisation envisagée des terrains dépollués

Menez ou commanditez une étude complète au niveau communautaire ou du district, en collaboration avec tous les groupes constitutifs des communautés touchées (voir en Annexe A quelques exemples d'outils et de méthodologies d'étude.) Dans certains cas, le CLAM peut diriger ce processus ; sinon, il devrait le soutenir. Assurez-vous que l'étude permette de localiser les dangers et de déterminer l'impact de la contamination en matière humanitaire et développementale, notamment pour les personnes les plus vulnérables, ainsi que l'utilisation envisagée des terrains dépollués.

Avant toute étude, vérifiez si d'autres organisations ont déjà rassemblé des données pertinentes qu'elles accepteraient de partager. Par exemple, pour des données relatives à la pauvreté et au développement, contactez les ministères chargés de la planification, la Banque mondiale, les principaux donateurs, etc.

Utilisez les résultats de ces études lors de la planification et de la priorisation des travaux de l'action contre les mines. L'Encadré 10 ci-dessous décrit la méthodologie d'évaluation de l'impact des tâches développée par *Norwegian People's Aid* (NPA).

Encadré 10 | La méthodologie NPA d'évaluation de l'impact des tâches : l'expérience du Sri Lanka

L'évaluation de l'impact des tâches (TIA, *Task Impact Assessment*) est un outil d'enquête pour classer les communautés et les zones par ordre de priorité tout en économisant des ressources. Une telle approche garantit la satisfaction des besoins des communautés et fournit une base solide pour planifier les tâches ultérieures de dépollution et le soutien post-dépollution. L'objectif fondamental de la méthode TIA est de faciliter, soutenir et contribuer à une amélioration durable des conditions de vie et de subsistance des populations. Elle assure que le déminage soutient la réinsertion, le relèvement post-conflit et le développement. Une approche similaire est appliquée par MAG (équipes de liaison communautaire) et le Centre cambodgien de l'action contre les mines (réduction des risques au niveau communautaire).

L'approche TIA vise à une action mieux ciblée et mieux informée. On rassemble des données opérationnelles et socio-économiques sur la base de l'analyse des moyens de subsistance. Les forces et faiblesses des moyens de subsistance des communautés touchées sont évaluées afin d'arriver à une appréciation globale des points suivants : l'impact du déminage sur ces moyens de subsistance, la manière dont les habitants vont profiter du déminage, qui en bénéficiera le plus et qui a des besoins supplémentaires. Un TIA a trois phases principales qui impliquent toute la communauté.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Encadré 10 (suite) | La méthodologie NPA d'évaluation de l'impact des tâches : l'expérience du Sri Lanka

La **première phase** est une série d'enquêtes socio-économiques approfondies pour obtenir une vision d'ensemble des communautés touchées et du problème de la contamination. Ceci aboutit à un plan de dépollution destiné aux autorités nationales et locales, illustrant les principales priorités de dépollution dans chaque communauté. Au Sri Lanka, par exemple, les équipes TIA de NPA menaient des entretiens avec les chefs de village et des familles et organisaient des réunions, puis produisaient une carte IMSMA et une liste de priorités.

La **deuxième phase** est concomitante aux opérations de dépollution. Elle donne lieu à des contrôles informels auprès des communautés pour s'assurer que leurs objectifs n'ont pas changé, que le déminage reste adapté et que les rapports entre les équipes de déminage et la communauté sont bons. La méthodologie tient compte du fait qu'avec le retour des déplacés internes et la reprise des activités économiques et sociales, les besoins peuvent évoluer. C'est pourquoi il est important de garder des contacts réguliers avec les communautés et les autorités, spécialement avant toute opération de dépollution. Immédiatement après la dépollution, les équipes TIA vérifient également que les communautés sont satisfaites et que les zones priorisées ont été dépolluées.

Au cours de la **troisième phase**, les équipes TIA retournent dans les zones déminées et procèdent à des évaluations socio-économiques pour mesurer les effets réels du déminage. Cette phase se déroule après un certain délai, déterminé selon le contexte local et l'utilisation des terrains déminés. Elle permet d'étudier des problèmes éventuels et de s'assurer qu'aucune menace de mines/REG ne subsiste. On examine par exemple le nombre de retours de déplacés internes, le nombre de bénéficiaires de la réinstallation et de l'agriculture et les revenus supplémentaires engrangés après la dépollution.

La méthodologie TIA met l'accent sur la coordination entre les opérateurs de l'action contre les mines/REG et les agences humanitaires et de développement. C'est le cas en particulier pour le soutien aux communautés immédiatement après la dépollution[26]. Les enquêtes TIA et les plans de déminage contiennent des données utiles pour le ciblage, la planification et la fourniture de l'assistance humanitaire et au développement. A titre d'exemple, le plan de dépollution établi pour la région de Vavuniya, au nord-est du Sri Lanka, a permis d'identifier des communautés nécessitant un soutien ultérieur en matière de développement.

Sur la base de son succès, la méthodologie TIA, initiée en Angola puis perfectionnée au Sri Lanka et au Mozambique, a été intégrée à la politique et à la pratique courante de NPA. Des approches similaires ont été utilisées ailleurs, notamment la planification et l'évaluation des tâches et les plans de l'action contre les mines en Bosnie.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

b. Assurez-vous que les priorités pour l'action contre les mines sont équilibrées entre les besoins humanitaires et ceux du développement

L'établissement des priorités est un volet critique de la gestion d'un programme national de l'action contre les mines. Compte tenu des limitations en matière de ressources, de temps et de capacités, il faut décider quels champs de mines dépolluer en premier. Toutefois, il n'y a pas de procédure ni de critère standard : tout dépend du contexte national, de la nature de la contamination des mines/REG, des capacités nationales et des acteurs en présence.

Lors des urgences humanitaires de grande ampleur, les critères d'établissement des priorités se fondent surtout sur la nécessité de sauver des vies. Suite à un conflit, les capacités de l'Etat sont souvent limitées, voire nulles ; ainsi, les priorités sont fixées par les agences de l'ONU, les donateurs bilatéraux ou les opérateurs mines/REG. Une fois l'urgence humanitaire passée, l'attention se tourne vers le relèvement post-conflit, la reconstruction et le développement. Si c'est le CLAM qui mène le processus d'établissement des priorités, assurez-vous que les critères utilisés favorisent le remplacement ou la reconstruction des infrastructures endommagées, le redressement de l'économie nationale et la satisfaction des besoins des communautés touchées. Vérifiez également que ces priorités reflètent l'obligation légale internationale de déminer toutes les zones minées connues[27].

Eliminer des mines/REG sans prendre en compte l'impact développemental peut permettre de réduire la contamination en tant que telle. Mais une dépollution dans une zone peu peuplée ou dans une région où il n'y a pas de partenaires au développement pour offrir un soutien par la suite ne profitera pas aux communautés. Si les priorités sont fixées sans consultation ni coordination avec les acteurs de la reconstruction et du développement, la dépollution ne favorisera pas la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures et de l'économie du pays[28]. L'Encadré 11 ci-dessous décrit le processus de priorisation du déminage conduit par le gouvernement angolais en soutien aux objectifs plus larges de reconstruction et de développement dans le cadre du Programme national de réhabilitation.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Encadré 11 | Priorisation de l'action contre les mines en appui à la reconstruction de routes en Angola

Après plus de quatre décennies de conflit, l'Angola est jonché de déchets de guerre. Environ 2000 communautés sont concernées, faisant de l'Angola le pays le plus touché d'Afrique sub-saharienne et l'un des plus touchés du monde. Durant la guerre civile, des dégâts considérables ont été occasionnés aux infrastructures du pays, avec des routes et des ponts systématiquement détruits et contaminés par les mines/REG. La contamination a entravé le rapatriement des réfugiés, la réinsertion, l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance. Les communautés n'avaient pas accès aux prestations sociales de base ou à d'autres régions ou marchés.

Le gouvernement angolais souligne que le déminage représente un appui indispensable au Programme national de réhabilitation. La Stratégie nationale de l'action contre les mines met l'accent sur les investissements pour l'infrastructure nationale et la reconstruction afin d'améliorer l'accès, de faciliter le développement rural et la réhabilitation des infrastructures sociales.

Un exemple : en septembre 2007, le Programme alimentaire mondial (PAM) a achevé le projet de réouverture de la route de Lumbala N'guimbo, située dans la province de Moxico, à l'est du pays. Ce projet, d'une durée de 2 ans, a coûté 8 millions USD. La route avait été fermée durant la majeure partie de la guerre civile et tous ses ponts étaient détruits. Les travaux de déminage étaient intégrés au budget de reconstruction. Dès le début, une étroite collaboration était en place entre l'Agence angolaise des routes et MAG, chargé de dépolluer la route avant toute nouvelle construction.

La reconstruction (et la dépollution) de près de 250 kilomètres de route principale et de plus de 30 ponts a permis au PAM d'abandonner l'onéreux acheminement aérien de l'aide alimentaire. Elle facilite également l'accès aux populations rurales du pays, victimes de l'insécurité alimentaire. Le projet a amélioré la circulation non seulement à l'intérieur de l'Angola, mais également en direction de la République démocratique du Congo, de la Namibie et de la Zambie voisines[29]. Cette expérience met en exergue la nécessité pour les opérateurs de réviser leurs politiques et lignes directrices pour répondre aux exigences des projets et des donateurs. Par exemple, les lignes directrices internes de MAG prévoyaient la dépollution d'une surface de 50 à 100 mètres sur chaque côté d'une route, tandis que le donateur était convaincu qu'une dépollution sur 10 mètres serait suffisante et plus rapide.

Lorsque c'est le CLAM qui fixe les priorités, cherchez à atteindre un équilibre entre les différents axes de l'action contre les mines : sauver des vies et éviter des accidents ; honorer les engagements internationaux ; soutenir la croissance macro-économique générale et satisfaire les besoins des communautés touchées[30]. Soyez en pointe des efforts pour faciliter le consensus entre les parties prenantes.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Dans certains cas, les priorités nationales peuvent entrer en conflit avec les besoins des communautés touchées. Par exemple, un gouvernement national peut donner la priorité à des grands projets de reconstruction (routes principales, barrages ou projets touristiques) tandis que pour les populations locales, la préséance reviendrait au déminage des champs, des routes, des places publiques, etc.

Assurez-vous que le programme national de l'action contre les mines dispose de l'expertise et des capacités requises pour évaluer et prioriser les tâches selon leur potentiel, p. ex. :

> réduire le nombre de morts et de blessés et renforcer la sécurité des communautés ;

> promouvoir le développement socio-économique ;

> renforcer la capacité du pays à faire face à la contamination

> garantir la transparence des activités[31].

L'Encadré 12 ci-dessous donne l'exemple des critères mis au point au Cambodge pour l'établissement des priorités.

Encadré 12 | Critères d'établissement des priorités en matière de dépollution : l'approche du Cambodge[32]

L'Autorité cambodgienne d'action contre les mines a publié en 2006 des lignes directrices opérationnelles et politiques pour la gestion socio-économique des opérations de déminage/dépollution. Ces lignes directrices donnent des critères pour l'établissement des priorités afin d'assurer un processus clair et transparent pour toutes les parties prenantes. Les unités de planification, les autorités locales, les opérateurs et les partenaires de développement sont tenus d'utiliser ces critères et d'y adhérer. Ils sont classés en trois catégories : essentiel, recommandé ou facultatif.

Essentiel	Recommandé	Facultatif
> Nombre d'accidents	> Bénéfices clairs à retirer de l'utilisation du terrain en question	> Niveau de vie
> Niveau de crainte d'avoir un accident dans un champ de mines	> Développement soutenu par une ONG ou par le gouvernement	> Equité (dans la distribution des terrains)
> Bénéficiaires (nombre, type de personnes, lieu, niveau de pauvreté, conscience de l'utilité de la terre, rapport entre superficie de la zone et nombre de bénéficiaires)	> Facteurs techniques et préférences de l'opérateur de déminage sur la base de son processus de priorisation	> Priorités du village
	> Problèmes ou conflits concernant l'utilisation des terrains minés	> Distance du village
	> Disponibilité de ressources ou de plans du village	

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Là où le CLAM mène le processus d'établissement des priorités, impliquez activement les agences du secteur public et d'autres partenaires de développement (ceux qui sont impliqués dans la planification du développement national et/ou responsables de secteurs souffrant de la contamination des mines/REG). L'Encadré 13 décrit le processus d'établissement des priorités appliqué par le Centre croate de l'action contre les mines (*Croatian Mine Action Centre*, CROMAC).

Encadré 13 | Le processus d'établissement des priorités en Croatie

Actuellement, environ 250 km^2 de terrains soupçonnés minés en Croatie sont destinés au logement, aux infrastructures et à l'agriculture[33]. Les priorités de déminage se basent sur les critères suivants : sécurité publique, développement socio-économique et durabilité environnementale. La planification et l'établissement des priorités pour l'action contre les mines s'effectuent au niveau communal et départemental sur une base semestrielle. Ils se fondent sur les informations fournies par le CROMAC concernant l'emplacement des zones minées soupçonnées et confirmées. Les priorités communales sont ensuite soumises aux autorités départementales, qui définissent des priorités régionales sur la base des priorités communales et des plans de développement subnationaux et sectoriels. A partir de là, le CROMAC élabore des plans annuels et les soumet à l'approbation des ministères des secteurs pertinents (Mer, Tourisme, Transport et Développement ; Agriculture, Exploitation forestière et Gestion des eaux ; Intérieur ; Défense ; Culture ; Protection de l'environnement ; Travaux publics et Aménagement du territoire), puis du gouvernement[34]. Tandis que le CROMAC coordonne le processus au niveau national et en fixe les critères, les décisions reviennent aux autorités subnationales et aux ministères sectoriels.

L'implication de la communauté dans la planification et l'établissement des priorités est cruciale, particulièrement là où la contamination touche les civils et freine le développement.

Assurez-vous que les processus d'établissement des priorités sont participatifs, inclusifs et transparents. Ainsi, les opérations de déminage seront mieux informées, mieux ciblées, plus efficaces et produiront des meilleurs effets. En outre, de tels processus permettent d'obtenir des données essentielles sur la localisation des zones contaminées, leur impact sur les communautés et leurs incidences plus larges en matière de risques et de développement.

Consultez activement les représentants de groupes-clés au sein des communautés touchées (femmes, hommes, personnes handicapées, personnes âgées, etc.) ainsi que les autorités locales, les partenaires au développement, etc. L'Encadré 14 ci-dessous décrit l'approche utilisée en la matière au Cambodge.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Encadré 14 | Les Unités de planification de l'action contre les mines au Cambodge : une approche participative de la planification et de l'établissement des priorités

Au Cambodge, les cinq provinces les plus touchées par les mines (Battambang, Banteay Meanchey, Krong Pailin, Oddar Meanchey et Preah Vihear) élaborent leur planification annuelle et établissent leurs priorités sur la base des Unités de planification de l'action contre les mines (*Mine Action Planning Units,* MAPU). Les MAPU sont des groupes de travail constitués de cadres du gouvernement issus des différents départements provinciaux et du bureau du gouverneur. Elles soutiennent la mise en œuvre de la politique et des principes directeurs opérationnels établis en 2006 par l'Autorité cambodgienne de l'action contre les mines (*Cambodian Mine Action Authority,* CMAA) pour la gestion socio-économique des opérations de déminage/dépollution. Pour cela, les MAPU endossent diverses obligations : prioriser et sélectionner les tâches de déminage ; assurer que ces travaux réduisent les risques et promeuvent le développement ; mettre au point un plan de travail annuel pour le déminage et superviser l'utilisation des terrains après déminage[35].

Les MAPU appliquent une planification participative impliquant la coordination et la collaboration avec les villages, les communes et les districts touchés ainsi qu'avec les opérateurs de déminage et les ONG de développement. Les principales tâches de chaque MAPU sont les suivantes

> obtenir et examiner les demandes de déminage formulées par les groupes de travail au niveau des districts (ou directement par les communes et les villages) et les transmettre aux Comités provinciaux de l'action contre les mines

> identifier les terrains à déminer et les classer par ordre de priorité

> veiller à l'impartialité et à la transparence dans le processus de sélection des zones et des communautés à dépolluer

> élaborer des plans de développement et préparer les documents pour l'allocation des terres

> sélectionner les bénéficiaires des terres suivant des critères spécifiques

> coordonner le transfert des responsabilités aux bénéficiaires après les opérations et traiter les problèmes liés à l'utilisation des terrains et aux titres de propriété[36]

La CMAA réexamine actuellement le rôle des MAPU dans les problèmes de propriété, qui devraient être traités par les départements provinciaux de gestion des terres, de planification urbaine et de construction. La CMAA explore les possibilités pour harmoniser ses efforts avec le ministère en charge.

Les MAPU sont un exemple de l'établissement de liens entre l'action contre les mines et le développement par la détermination participative des priorités. Cependant, ce processus présente aussi des contraintes et des défis. Par exemple, les MAPU militent pour que les priorités fixées reflètent les besoins des communautés, mais leur participation reste parfois limitée. C'est le cas surtout pour les groupes vulnérables tels que les victimes d'accidents de mines/REG, les personnes handicapées, les familles monoparentales et les personnes âgées.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

c. Encouragez les évaluations pré- et post-déminage pour déterminer les effets développementaux

Les évaluations pré- et post-dépollution sont des composantes importantes du processus de contrôle et d'assurance qualité. Une évaluation pré-dépollution[37] vise à :

> estimer l'ampleur et l'impact socio-économique du problème des mines/REG ;

> examiner les zones prétendues et/ou soupçonnées contaminées

> recueillir des données d'ordre général portant p. ex. sur la situation sécuritaire, le terrain, les caractéristiques du sol, le climat, les voies de déplacement, les infrastructures et les possibilités de soutien local

Une telle évaluation peut également accroître l'efficacité de l'action contre les mines en matière de développement, à travers :

> l'identification des priorités de développement socio-économique des communautés

> la priorisation de zones et de communautés contaminées

> l'identification des problèmes que les communautés peuvent rencontrer lors de l'utilisation des terres déminées

> la détermination de la disponibilité de partenaires au développement qui fourniront des formations, des conseils et des outils pour utiliser les terres déminées de façon productive

Les opérateurs du déminage, surtout ceux qui ont des équipes de liaison communautaire, recueillent régulièrement ce genre d'information pour faciliter l'établissement des priorités[38]. L'Encadré 15 ci-dessous indique les données habituellement recueillies pour établir le profil d'un village. La collecte des données peut s'effectuer en collaboration avec, ou par l'intermédiaire, des autorités locales et des partenaires au développement.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Encadré 15 | Profil villageois : exemple de collecte de données développementales

Les données développementales ou socio-économiques recueillies lors des évaluations pré-dépollution aident à l'établissement des priorités. Il s'agit de :

> documents, schémas et cartes utilisés pour le travail de liaison communautaire
> plans de développement du village/de la communauté
> décisions clés émanant de l'enquête préalable
> description détaillée des activités de suivi à mettre en œuvre
> rapports sur l'avancement des opérations de dépollution
> coordonnées complètes des représentants des communautés locales et des principales parties prenantes
> cartes des zones minées, déminées et marquées
> coordonnées et décisions des partenaires au développement
> enquête technique
> relevés du progrès en matière de développement après la dépollution

Cet ensemble d'information est habituellement appelé « profil villageois ». Il sert de référence avant, pendant et après la dépollution[39]. Il contribue à la détermination des priorités et à l'établissement de contacts locaux et favorise la participation des communautés locales.

Les évaluations post-dépollution (EPD)[40], habituellement effectuées plusieurs mois ou années après les opérations, permettent d'assurer que les priorités établies sont mises en œuvre de manière efficace[41]. Le délai avant une telle évaluation dépend du contexte local et de l'utilisation des terrains après la dépollution. Par exemple, en terrain agricole, une EPD sera menée après l'achèvement d'un cycle de culture.

Une EPD peut permettre de :

> déterminer les bénéfices résultant de la dépollution
> assurer que les terrains dépollués sont utilisés comme prévu et que les hommes et les femmes sont impliqués de façon égale dans les décisions sur l'usage des terrains
> identifier les problèmes rencontrés dans l'utilisation efficace des terrains dépollués[42]
> déterminer si la coordination entre l'action contre les mines et les acteurs du développement est adéquate
> renforcer la transparence vis-à-vis des communautés, des Etats et des donateurs concernant l'atteinte des objectifs de développement et le bon usage des fonds alloués

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Incitez les opérateurs de déminage/dépollution à partager ces données avec les cadres gouvernementaux compétents (p.ex. gouvernements subnationaux et ministères sectoriels) et les partenaires au développement. Ceci devrait permettre d'établir des programmes de développement mieux conçus, planifiés et ciblés. L'Encadré 16 ci-dessous décrit une étude sur les moyens de subsistance des communautés contaminées (une forme possible d'EPD) réalisée par le Centre exécutif de l'action contre les mines du Yémen (*Yemen Executive Mine Action Centre*, YEMAC) et en présente quelques résultats.

Encadré 16 | Analyse des moyens de subsistance dans des villages touchés par les mines au Yémen[43]

Une évaluation à mi-parcours[44] a été réalisée au Yémen en 2005 en vue de renforcer les capacités nationales en matière d'action contre les mines. Cette évaluation recommandait que la réhabilitation des communautés fasse partie intégrante de l'action contre les mines dans le pays. Afin de faciliter ce travail, le YEMAC et le CIDHG ont commandité une étude sur les moyens de subsistance des communautés pour :

> évaluer les retombées socio-économiques des investissements en déminage
> identifier des initiatives de développement complémentaires
> renforcer la capacité du YEMAC à réaliser des études du même type à l'avenir

L'étude visait à obtenir des informations pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives en soutien aux villages touchés par les mines. Elle accordait une attention particulière à l'identification des besoins spécifiques des femmes, des enfants, des chefs des communautés, des agriculteurs/pêcheurs et des victimes d'accidents de mines.

Moyens de subsistance durables[45]
L'approche dite « des moyens de subsistance durables » (*Sustainable Livelihoods Approach)* vise à obtenir une vision d'ensemble de la situation dans les communautés touchées. Selon cette approche, les personnes agissent dans un contexte de vulnérabilité au sein duquel elles ont accès à certaines ressources (humaines, sociales, naturelles, financières et matérielles). La quantité et l'utilisation de ces ressources dépendent de facteurs politiques, institutionnels et juridiques. La combinaison de ces éléments et de facteurs externes détermine la façon dont ces personnes essaient d'assurer leur subsistance. Cette approche permet de visualiser le contexte dans lequel s'inscrit l'impact des mines/REG sur les communautés ; elle promeut une vision intégrée des avantages du déminage et des opportunités et contraintes plus générales du développement.

Méthodologie d'enquête
Une étude participative fut conduite auprès de 25 communautés répertoriées comme ayant bénéficié d'opérations de déminage/dépollution. Cette étude comportait deux étapes : a) une courte mission de reconnaissance pour mettre au point la méthodologie dans trois communautés aux caractéristiques contrastées ; puis b), l'étude principale auprès de 22 autres communautés dans sept gouvernorats (Sana'a, Dhamar, Ibb, Al-Dhale, Aden, Lahij et Abyan). Les 25 villages (4 % du nombre total des villages touchés par les mines au Yémen et 17 % des villages déminés) constituaient un échantillon représentatif des facteurs suivants : les différentes phases de pose de mines, les différents environnements physiques et systèmes agricoles, les moyens de subsistance affectés, la distance par rapport aux marchés, la taille de la population.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Encadré 16 (suite) | Analyse des moyens de subsistance dans des villages touchés par les mines au Yémen

et le nombre récent de victimes des mines. La situation passée, présente et future des communautés et de leurs terres était évaluée par diverses techniques participatives (avec un accent particulier sur les zones déminées). L'étude se déroulait comme suit :

a. séance d'introduction visant à présenter l'équipe, ses objectifs et les bénéfices de l'étude pour la communauté
b. établissement d'une « ligne du temps » pour bien appréhender la situation avant, pendant et après la pose des mines
c. présentation de cartes et de plans montrant le lien entre le village et les zones minées/déminées
d. établissement d'un « profil communautaire » faisant état des ressources de la communauté et de ses relations avec l'extérieur
e. discussions avec des groupes-cibles
f. analyse des disparités entre hommes et femmes
g. établissement de schémas des systèmes agricoles, des moyens de subsistance et des champs de force
h. contribution des participants et relevé photographique de la situation actuelle
i. discussion au sein de l'équipe sur les résultats obtenus dans chaque communauté
j. A noter qu'une réutilisation de ces outils dans d'autres pays serait sujette à une adaptation minutieuse à la culture locale.

Conclusions et recommandations
L'étude révélait un potentiel considérable d'accroissement de la productivité des terrains dépollués à travers le soutien technique, des meilleures semences, l'approvisionnement en eau, l'accès à des schémas adaptés de micro-finance et la surveillance environnementale. Au sud du Yémen, il y avait des problèmes de propriété des terres : certains acteurs influents, dont des agences gouvernementales, y annexaient des terres pour leur propre profit.

L'étude concluait encore que dans les cas où c'est possible et utile, il convient de donner la priorité aux demandes en matière de développement formulées par les communautés : construction d'établissements scolaires et médicaux, eau potable, fourniture de matériel de pêche, installations d'irrigation et de traitement des eaux usées. Des recommandations spécifiques étaient formulées à l'endroit du YEMAC pour améliorer ses processus d'enquête, de déminage, d'ERM, d'assistance aux victimes, de suivi et d'évaluation. Il était recommandé, par exemple, que le YEMAC intègre dans son système de suivi les retours d'information des communautés ainsi que la collecte d'information sur les résultats et effets ultérieurs de l'action contre les mines.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Des Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) existent pour la documentation et l'échantillonnage, mais pas pour les évaluations post-dépollution (EPD), leur mise en œuvre et les responsabilités qu'elles engagent. La plupart des programmes nationaux d'action contre les mines réalisent de telles évaluations, mais sans approche unifiée. Cependant, certaines autorités nationales ont commencé à élaborer des normes et lignes directrices nationales relatives à l'EPD. A titre illustratif, l'Encadré 17 ci-dessous présente un projet de normes nationales pour l'EPD élaboré par l'Autorité nationale de réglementation du Laos.

Encadré 17 | Normes nationales pour les évaluations post-dépollution au Laos[46]

L'Autorité nationale de réglementation du Laos a élaboré un projet de normes nationales applicables aux évaluations post-dépollution (EPD). Aux termes de ces normes, des EPD ne devraient être entreprises que dans des communautés où ont eu lieu des opérations de dépollution des MNE à des fins humanitaires ou développementales et pour lesquelles on dispose d'un « Rapport d'achèvement des opérations ». D'après ces normes, les objectifs des EPD sont les suivants :

a. Vérifier si les terres remises à disposition sont utilisées et à quelles fins. Si certaines ne sont pas exploitées, l'EPD doit en déterminer les raisons. Si des terres sont utilisées à des fins autres que celles indiquées avant la dépollution, il faut également le relever.

b. Savoir si des MNE ont été trouvées sur les terres remises à disposition. Le cas échéant, en faire rapport, avec l'endroit de la découverte et les actions entreprises par la communauté.

c. Identifier les changements dans les conditions de vie de la communauté suite à la dépollution, par exemple :

- augmentation des terres disponibles
- accroissement de la productivité grâce à de meilleurs systèmes d'irrigation
- exploitation plus diversifiée des terres
- élimination d'obstacles aux activités quotidiennes
- meilleur sentiment de sécurité parmi les individus, y compris pour leur famille et leurs biens (dont les animaux domestiques)
- amélioration de la sécurité alimentaire
- amélioration des infrastructures de transport
- meilleur accès aux services tels que l'électricité, l'eau, les télécommunications, etc
- développement local (construction d'écoles, de marchés, d'installations municipales, d'industries, etc.)
- plus d'opportunités d'emploi

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Encadré 17 (suite) | Normes nationales pour les évaluations post-dépollution au Laos

d. quantifier les bénéfices pour la communauté, par exemple :

> accroissement de la surface de terres exploitées (en m^2) ;
> accroissement du rendement agricole ;
> accroissement des activités agricoles ;
> réduction du temps ou de la distance de déplacement pour les activités quotidiennes ;
> augmentation du pourcentage couvert des besoins alimentaires ;
> augmentation du nombre de familles ayant accès aux services ;
> augmentation des revenus des ménages ;
> nombre d'individus et de familles bénéficiaires et types d'avantages pour chaque bénéficiaire ;
> tout autre bénéfice socio-économique mesurable ;

e. déterminer si la communauté a des besoins supplémentaires en action contre les mines/MNE (dépollution, ERM ou assistance aux victimes).

Les avis sont partagés concernant la responsabilité pour les EPD. D'aucuns estiment qu'elle revient aux autorités nationales ou aux CLAM tandis que pour d'autres, elles sont du ressort des organisations de déminage/dépollution. Si une organisation de développement participe à la phase de planification, une responsabilité partielle peut aussi lui revenir : tout dépend du contexte national, des capacités du pays et des parties impliquées. Quoi qu'il en soit, des évaluations de ce type devraient être menées et leurs résultats utilisés pour la planification des projets de développement et des activités de l'action contre les mines.

Dans les pays sans système national d'établissement des priorités, où les opérateurs de déminage les définissent eux-mêmes, il faut s'assurer qu'ils effectuent des évaluations pré- et post-dépollution. Ce processus devrait être coordonné entre tous les opérateurs mines/REG présents dans le pays : ainsi, les données recueillies sont de meilleure qualité et les autorités nationales peuvent mieux comprendre la situation sur le terrain après le départ des opérateurs internationaux.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Veillez à ce que les résultats de ces EPD soient utilisés pour la planification de l'action contre les mines. Ceci promouvra un certain niveau de normalisation dans les données collectées (par l'utilisation de formulaires ou de lignes directrices communes) et permettra une meilleure analyse générale des effets de la dépollution. Dans les cas où il n'y a pas de système clair d'établissement des priorités et où cette tâche revient aux opérateurs, utilisez les EPD pour vérifier les processus et leur impact.

d. Collaborez avec les organisations de développement pour protéger et assurer le droit à la vie, à la libre circulation et à l'accès aux ressources de base

Les personnes vivant dans les régions touchées par les mines ont des droits. Elles ne sont pas des objets de charité et devraient participer de façon effective aux décisions sur les questions qui les concernent. Collaborez avec les organisations de développement pour assurer à ces personnes le droit à la vie, à la libre circulation et à l'accès aux ressources de base.

La propriété des terres est parfois une question critique dans les contextes post-conflit, y compris quand des terrains sont déminés/dépollués. Travaillez avec les partenaires au développement pour promouvoir les droits des femmes et des hommes à posséder et à exploiter les terres déminées. Avant les opérations, renseignez-vous sur le régime foncier en place : ceci permettra d'éviter des litiges ultérieurs et d'assurer que les bénéficiaires prévus puissent exploiter leurs terres de manière productive sans craindre d'en être dépouillés.

L'Encadré 18 décrit les défis à la propriété foncière dans des situations post-conflit et les implications possibles pour les ONG.

3. ASSURER QUE LE PROGRAMME NATIONAL DE L'ACTION CONTRE LES MINES RÉPOND AUX BESOINS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT

Encadré 18 | Les questions de propriété des terres après les conflits

Souvent, les conflits engendrent des changements considérables au niveau du régime foncier et de l'administration des terres d'un pays. A l'issue d'un conflit, la propriété foncière peut se trouver menacée pour les raisons suivantes :

> destruction des relevés de cadastre au cours du conflit, par accident ou à dessein ;
> capacités de l'Etat insuffisantes pour gérer le retour massif des déplacés et des réfugiés ;
> inefficacité ou inexistence d'initiatives d'information sur le régime foncier ;
> augmentation de la pression démographique sur les terres cultivables ;
> vulnérabilité du régime foncier et insécurité des droits à la propriété, particulièrement pour les femmes, les migrants, les déplacés internes et les ouvriers agricoles ;
> l'enregistrement foncier pour les personnes privées peut être complexe, exigeant en temps et onéreux ;
> inégalités entre hommes et femmes en matière de jouissance des terres.

Un régime foncier stable est essentiel pour la consolidation durable de la paix, l'aide humanitaire et la reprise économique à plus long terme. C'est le cas en particulier dans les pays où un fort pourcentage de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance. La situation peut être encore plus problématique dans les pays touchés par les mines : des insécurités au niveau du droit à la terre peuvent en empêcher l'accès durant des années ; une fois qu'un terrain est déminé ou dépollué, il est souvent accaparé par d'autres. Au Yémen, par exemple, des terrains déminés ont été annexés par des acteurs influents, dont des structures gouvernementales. Une telle insécurité peut donner lieu à une vision à court terme de l'exploitation des terres, décourageant les pratiques durables et les investissements.

Lors de la planification d'activités de déminage ou de dépollution, évaluez la situation en matière de propriété foncière afin de :

> réduire au minimum la vulnérabilité des ménages en cas de crise ;
> protéger les droits des ménages vulnérables ;
> encourager des pratiques durables de gestion des terres ;
> élaborer des solutions à plus long terme pour la résolution des litiges[47].

Dans les situations où la propriété foncière est instable et où il y a des cas d'accaparement post-déminage, travaillez avec les autorités gouvernementales et les partenaires au développement pour aider les communautés à résoudre ces problèmes et à obtenir des titres de propriété sûrs. Renseignez-vous sur les organisations qui interviennent dans le domaine et poussez-les à apporter leur soutien aux communautés touchées par les mines. Cela peut passer par des formations sur les droits fonciers et la législation et par le renforcement des capacités pour que les membres des communautés accèdent aux canaux appropriés pour obtenir des droits de propriété sûrs.

NOTES

26 Anna Roughley, *Bridging Mine Action with Development*, SOLIDAR news, septembre 2006, http://www.sah.ch/data/9D1AF900/Solidar%20September%20Newsletter.pdf ; Ruth Bottomley, *Community Participation in Mine Action: A Review and Conceptual Framework*, NPA, 2006, http://www.npaid.org/filestore/comm_part_ma.pdf ; NPA, TRO, Humanitarian Demining Unit, *NPA/HDU High Priority Area Clearance Plan, Vanni Region, Sri Lanka*, 2005 ; NPA, *DRAFT - Task Impact Assessment: The benefits to all stakeholders*, 2007

27 Les priorités en matière de déminage devraient aussi refléter les obligations légales internationales concernant la localisation et la dépollution de zones contaminées découlant de la CIMAP et de la CCAC, en particulier le Protocole II modifié sur les REG

28 Charles Downs, *Increasing the Impact of Mine Action Surveys*, Journal of Mine Action, hiver 2006, http://maic.jmu.edu/journal/10.2/notes/downs/downs.htm

29 PAM (Angola), *Special Operation SO 10375*, *Project document: Improving access to vulnerable populations through the repair of bridges and water crossings in Angola, in support of PRRO 10054.2 (2004-2005)* ; PAM (Angola), *WFP Bridge Building Project Opens Road to Isolated Region in East*, Luanda, 26 septembre 2007 ; *Post-war bridge projects reconnect Angola interior*, Reuters, 26 septembre 2007 ; Mines Advisory Group (MAG), *Road Clearance in Angola: MAG Clears 155 Miles of Crucial Highway*, septembre 2007 ; Naftalin, Mark (MAG), *Angola: 250 km of road opened by MAG*

30 Ted Paterson, CIDHG, *Criteria for Setting Priorities, Presentation given on Resource Allocation & Priority-Setting*, pour le compte de SWEDEC, Eksjö, novembre 2005

31 CIDHG, *A Guide to Socio-Economic Approaches to Mine Action Planning and Management*, Genève, 2004, http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/publications/Guide_Socio_Economic_Approaches.pdf

32 Cambodian Mine Action Authority, *Policy and Operational Guidance On Socio-economic Management of Mine Clearance Operations*, deuxième version révisée, novembre 2006

33 ICBL, *Landmine Monitor 2007: Croatia*, http://www.icbl.org/lm/2007/croatia

34 ICBL, *Landmine Monitor 2006: Croatia,* http://www.icbl.org/lm/country/croatia

35 Cambodian Mine Action Authority, *Policy and Operational Guidance On Socio-economic Management of Mine Clearance Operations*, deuxième version révisée, novembre 2006

36 Ministry of Agriculture, Forestry, and Fisheries Project Support Unit, Phnom Penh-Cambodia, *Agriculture Development in Mine-Affected Areas of Cambodia Project, KH/32206*

37 D'après les NILAM, une évaluation est un processus de recueil et d'affinement permanent d'informations ; une enquête est une tâche opérationnelle ponctuelle qui peut être sujette à un contrat (NILAM 08.10, 2ème édition, 01.01.2003)

38 UNICEF, *Community Mine Action Liaison, IMAS Mine Risk Education Best Practice Guidebook 6,* novembre 2005, p. 21,http://www.mineaction.org/downloads/1/6%20%20Community% 20Mine%20Action%20Liaison.pdf

NOTES

39 UNICEF. *Community Mine Action Liaison, IMAS Mine Risk Education Best Practice Guidebook 6*, novembre 2005

40 Dans les milieux de l'action contre les mines, on utilise le mot « impact » pour décrire les résultats socio-économiques de la contamination et des activités de l'action contre les mines, voir p. ex. « étude d'impact post-conflit » *(Post Conflict Impact Assessment*). Cependant, les organisations de développement préfèrent parler de « résultats » et non d'impacts, d'où simplement « évaluation post-dépollution » *(Post Clearance Assessment*)

41 Les EPD sont un élément important de la gestion de la qualité, mais jusqu'ici, aucune NILAM n'existe en la matière

42 CIDHG, PNUD, *Socio-Economic Approaches to Mine Action: An Operational Handbook*, mai 2002,http://www.undp.org/cpr/documents/mine_action/training/SocioEconomic_Approaches_to_Mine_Action.pdf ; à titre d'exemple, une enquête sur des terrains dépollués qui ne sont pas utilisés comme prévu peut révéler que les communautés bénéficiaires n'ont pas les capacités, les outils et/ou les ressources nécessaires pour cultiver ces terres de façon efficace ; ou encore, il peut s'avérer que ces terres sont laissées à l'abandon par manque de confiance envers le processus de dépollution. Les organisations de l'action contre les mines peuvent transmettre ces résultats aux partenaires de développement et les informer des besoins des communautés. Alternativement, elles peuvent examiner pourquoi les membres des communautés ne se fient pas à la dépollution et prendre des mesures pour résoudre ce problème

43 Pound B, Martin A, Qadr A, Mukred A, 2006, *Livelihood analysis of landmine affected communities in Yemen*, Chatham, NRI, http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/ database/Livelihoods_in_Yemen.pdf

44 CIDHG, 2005, *Mid-term outcome evaluation for strengthening national capacity for mine action in Yemen - Phase II UNDP Project YEM/03/010/01/99,* Genève, CIDHG, http://www.gichd.org /fileadmin/pdf/evaluations/database/Yemen/Yemen-Fi nal-June2005.pdf

45 Pour plus d'informations concernant cette approche, voir http://www.livelihoods.org/info/guidance _sheets_pdfs/section1.pdf (en anglais)

46 National Regulatory Authority for the UXO/Mine Action Sector in Lao PDR, *Lao PDR National UXO/Mine Action Standards (NS), Chapter Twenty, Draft Edition 1,* 30 janvier 2007, http://www.nra.gov.la/SOP.php

47 *Sustainable Relief in Post-Crisis Situations: Transforming disasters into opportunities for sustainable development in human settlements*, www.unhabitat.org/downloads/docs/127355315 WUF-Draft.doc

4. DÉMONTRER QUE L'APPROPRIATION DU PROBLÈME AU NIVEAU NATIONAL EST UN ÉLÉMENT CRUCIAL DU DÉVELOPPEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR LES MINES

L'appropriation nationale du problème de la contamination par les mines/REG est fondamentale. Les actions suivantes peuvent la renforcer et la rendre visible.

a. Appliquez les obligations légales internationales concernant la contamination par mines/REG

Respectez les obligations légales internationales de votre pays en matière de destruction des stocks de mines, de localisation et de dépollution des zones contaminées. Prenez des mesures pour réduire le nombre de morts et de blessés liés aux mines/REG et apporter une assistance aux victimes. Assurez-vous que des rapports sont établis sur le respect de ces obligations. Soutenez l'universalisation et l'élargissement de la portée de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur certaines armes classiques (notamment le Protocole II modifié et le Protocole V relatif aux REG), la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Convention sur les armes à sous-munitions.

b. Mettez en œuvre un cadre institutionnel approprié pour le programme national de l'action contre les mines, intégrant des politiques et des Normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM) correspondant aux critères suivants :

i. compatibilité avec le cadre constitutionnel et institutionnel national[48] ;

ii. conformité avec les normes et règlements nationaux ;

iii. respect des principes fondamentaux des Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM)[49] ;

iv. clarification et distinction des rôles et responsabilités du Centre de l'action contre les mines (CLAM) et de l'Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM).

c. Elaborez et mettez en œuvre une stratégie nationale et des plans de travail annuels visant à obtenir des résultats à la fois en matière de développement et d'action contre les mines

Les priorités et stratégies nationales de l'action contre les mines varient entre les pays en pleine urgence humanitaire et ceux qui se concentrent sur le rétablissement et le développement post-conflit. Anticipez les changements dans le contexte national et les besoins en matière d'action contre les mines (p. ex. l'évolution entre maintien de la paix, reconstruction et développement). Les exigences peuvent changer de façon radicale avec l'évolution du contexte, des priorités nationales, des intérêts des donateurs et des besoins des communautés.

4. DÉMONTRER QUE L'APPROPRIATION DU PROBLÈME AU NIVEAU NATIONAL EST UN ÉLÉMENT CRUCIAL DU DÉVELOPPEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR LES MINES

d. Mettez en place un plan de suivi et d'évaluation permettant de faire rapport sur les progrès accomplis vers les objectifs nationaux de l'action contre les mines

Un suivi et une évaluation efficaces doivent permettre de démontrer les succès marquants de l'action contre les mines, en particulier en termes d'impacts développementaux, à l'intention des autorités gouvernementales (y compris, dans certains cas, l'ANLAM), des donateurs, des organisations de l'action contre les mines et des communautés touchées. Mettez en place des cibles en termes de performance[50] pour clarifier quelles activités touchent quels bénéficiaires et à quelles fins. Suivez et documentez les progrès dans les conditions de vie et les moyens de subsistance des communautés. Cela renforcera la crédibilité de votre argumentation vis-à-vis du gouvernement et des donateurs.

Il ne suffit pas de faire rapport sur les résultats de l'action contre les mines proprement dite, en indiquant p. ex. le nombre des mines/REG retirés et détruits, les mètres carrés dépollués ou le nombre de personnes formées ; ces indicateurs ne prennent pas en compte l'impact de l'action contre les mines sur le développement[51] et sur les communautés touchées. L'Encadré 19 ci-dessous indique des critères et indicateurs pour l'impact développemental de l'action contre les mines. Par des activités régulières de suivi et d'évaluation, assurez-vous que les responsables de l'action contre les mines tirent des enseignements de leurs activités et les mettent en application pour améliorer les performances dans la planification et l'exécution de projets.

4. DÉMONTRER QUE L'APPROPRIATION DU PROBLÈME AU NIVEAU NATIONAL EST UN ÉLÉMENT CRUCIAL DU DÉVELOPPEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR LES MINES

Encadré 19 | Evaluer les impacts développementaux de l'action contre les mines[52]

Les objectifs de toute intervention d'action contre les mines (projet, programme ou politique) doivent être mesurés selon des indicateurs ou des résultats de deux natures différentes. D'une part, les résultats directs, prouvant l'activité déployée (terrains dépollués, engins détruits, personnes formées, etc.) ; d'autre part, et surtout, les résultats qui font une différence pour la vie des personnes dans les régions concernées (indicateurs essentiels du développement : santé, sécurité, prospérité matérielle, bien-être psychosocial, développement politique, etc.).

L'impact développemental est habituellement mesuré selon les critères suivants : pertinence, efficience, efficacité, durabilité et impact. En fonction du contexte du pays et du programme/projet en question, d'autres critères peuvent s'ajouter : par exemple, pour un programme d'action contre les mines, des critères tels que l'adaptation au contexte, la portée, la cohérence et la connectivité (c.-à-d. le lien entre humanitaire et développement).

Quelques indicateurs pour mesurer l'impact socio-économique de l'action contre les mines :

> réduction du nombre d'accidents dus aux mines et des pertes humaines et animales ;
> surface des terres dépolluées et rendues à une exploitation productive ;
> rendement (en matière de production et de revenus) des terres agricoles déminées ;
> valeur des produits de pâturages déminés (fourrage, bois de feu, etc.) ;
> investissements dans de nouveaux logements sur des terrains déminés ;
> reprise de l'utilisation de routes déminées à des fins économiques et sociales ;
> nombre de centres médicaux et d'établissements scolaires ré-ouverts ;
> réduction des distances parcourues par la population.

4. DÉMONTRER QUE L'APPROPRIATION DU PROBLÈME AU NIVEAU NATIONAL EST UN ÉLÉMENT CRUCIAL DU DÉVELOPPEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES PAR LES MINES

e. En association avec les opérateurs mines/REG, établissez des normes et des plans pour l'obtention de données et d'indicateurs sur les effets développementaux de l'action contre les mines[53]

Il est parfois impossible d'identifier des indicateurs ou des données appropriées sur les effets développementaux de l'action contre les mines, notamment si les données socio-économiques manquent ou ne sont pas mises à disposition. Dans de tels cas, assurez-vous que la stratégie et le plan national d'action contre les mines comprennent une composante de recherche. Elaborez un plan de recherche pour obtenir ce type de données et identifier des indicateurs appropriés pour le suivi et l'évaluation.

f. Elaborez un plan de renforcement des capacités du programme national de l'action contre les mines

Ce plan doit permettre au programme de relever les défis posés par la contamination des mines/REG, y compris la promotion du développement dans les communautés touchées.

En consultation avec l'ANLAM, des conseillers techniques et d'autres intervenants, élaborez un plan pour renforcer les capacités du programme national. Ce plan doit prendre en compte les besoins spécifiques du CLAM, y compris en termes de structure et de personnel, pour que le programme puisse soutenir les efforts de développement. Un tel plan devrait également servir à renforcer la durabilité et l'appropriation nationale ainsi qu'à refléter les besoins des communautés touchées et les obligations légales découlant de la CIMAP et des Protocoles II modifié et V de la CCAC.

Un plan cohérent est primordial pour le développement durable des capacités nationales. Assurez-vous que ce plan est basé sur une analyse des besoins qui évalue les capacités existantes et clarifie les besoins spécifiques. Si, par exemple, l'analyse révèle que l'expertise en matière de développement au sein du CLAM est faible, faites en sorte que les processus de recrutement et les descriptions de postes du CLAM soient révisés pour qu'une telle expertise devienne un critère de sélection fondamental.

NOTES

48 Le cadre constitutionnel et institutionnel national devrait refléter les obligations légales internationales du pays : détruire tous les stocks de mines ; localiser et dépolluer toutes les zones contaminées par les mines et les REG ; réduire le nombre de victimes et porter assistance aux survivants ; faire rapport des progrès accomplis ; et soutenir les efforts d'élargissement et d'universalisation du droit international concernant les armes qui causent des préjudices disproportionnés aux civils. Ceci peut comprendre : la CIMAP, la CCAC, en particulier ses protocoles II modifié et V sur les REG, ainsi que les efforts internationaux pour interdire l'utilisation des armes à sous-munitions

49 Les Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) peuvent être consultées à l'adresse http://www.mineactionstandards.org/imas.htm. Sur ce même site, elles sont également fournies en langue française.

50 Pour plus d'informations sur les objectifs et les indicateurs de succès et de performance, voir : CIDHG, PNUD, *Socio-Economic Approaches to Mine Action: An Operational Handbook*, mai 2002, chap. 6, http://www.undp.org/cpr/documents/mine_action/training /Socio-Economic_Approaches_to_Mine_Action.pdf (en anglais)

51 CIDHG, PNUD, *Socio-Economic Approaches to Mine Action: An Operational Handbook*, mai 2002, chap. 6, http://www.undp.org/cpr/documents/mine_action/training/Socio-Economic_Approaches_to_Mine_Action.pdf

52 Ted Paterson, atelier sur l'évaluation, CIDHG, 24-27 février 2004

53 Le rôle du CLAM dans l'élaboration d'un plan de recherche dépend du contexte. Dans certains pays, le CLAM et l'ANLAM fixent les normes pour la recherche et traitent les données pour les rapports et les activités de suivi ; les opérateurs mines/REG élaborent les plans de recherche et entreprennent la recherche proprement dite

5. ASSURER QUE LES POLITIQUES, LES PROGRAMMES ET LES OPÉRATIONS DE L'ACTION CONTRE LES MINES SONT SENSIBLES AUX DISPARITÉS HOMME/FEMME ET RÉPONDENT DE FAÇON IMPARTIALE AUX BESOINS DE TOUTES LES PERSONNES TOUCHÉES

Les CLAM jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la sensibilité aux disparités homme/femme dans les programmes de l'action contre les mines. Assurez-vous que l'action contre les mines y est sensible, de la planification et de l'établissement des priorités au déminage et aux évaluations post-déminage[54]. Une approche de l'action contre les mines sensible à ces disparités vise à garantir une participation accrue des femmes dans la planification et la mise en œuvre. Il faut souligner, cependant, que les hommes et les garçons sont plus souvent tués ou blessés par les mines/REG et sont plus susceptibles de s'adonner à des activités à risque.

Les Lignes directrices de l'ONU pour le respect des disparités entre hommes et femmes dans l'action contre les mines *(UN Gender Guidelines for Mine Action Programmes)* font figure de référence pour le traitement de ces questions[55]. Elles furent établies en 2005 par l'UNMAS pour encourager les décideurs et le personnel de terrain à intégrer la dimension genre (voir glossaire) dans les initiatives et les opérations de l'action contre les mines. Par exemple, lors de la collecte et de l'analyse de données et d'informations sur la contamination des mines/REG, il est indispensable d'inclure le sexe en tant que catégorie. Ce principe est illustré par l'Encadré 20. Pour intégrer ces approches à votre travail, utilisez les lignes directrices de l'ONU et tous les autres outils en matière de diversité[56].

Encadré 20 | Avantages d'une évaluation de l'action contre les mines sensible aux disparités homme-femme en Jordanie[57]

En Jordanie, le Comité national de déminage et de réhabilitation (NCDR) et NPA ont mené une évaluation sur les mines antipersonnel qui soulignait la question de la diversité. Des équipes d'enquête composées d'un nombre équilibré de femmes et d'hommes ont recueilli des informations auprès des femmes et des hommes dans les communautés touchées. Les lieux et les heures des rencontres étaient choisis pour que tous les groupes sociaux puissent y prendre part. La discussion était centrée sur la manière dont les champs de mines menacent la vie et bloquent le développement et sur les améliorations qu'apporterait la dépollution dans la vie des femmes, des hommes, des filles et des garçons ; c'est dans cette perspective qu'étaient recueillies les informations sur les lieux d'accidents.

L'enquête technique prouva par la suite que les zones considérées comme contaminées par les mines n'étaient pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Les informations accessibles à chaque groupe diffèrent selon ses déplacements, ses tâches quotidiennes et son savoir. L'une des principales conclusions de cette expérience est que les opérations de déminage/dépollution doivent prendre en compte distinctement les besoins des hommes et ceux des femmes. En outre, la participation des femmes permet d'obtenir de meilleures données.

5. ASSURER QUE LES POLITIQUES, LES PROGRAMMES ET LES OPÉRATIONS DE L'ACTION CONTRE LES MINES SONT SENSIBLES AUX DISPARITÉS HOMME/FEMME

Encouragez les opérateurs mines/REG à appliquer des approches participatives et inclusives dans le travail avec les communautés locales et assurez-vous que les besoins de tous les groupes sont pris en compte. Il peut être nécessaire de consulter séparément les femmes, les hommes et d'autres groupes, puisque leurs besoins spécifiques ne sont pas toujours reconnus par les dirigeants de la communauté.

Incitez les opérateurs mines/REG à assurer que les bénéfices liés aux nouvelles opportunités d'emploi en lien avec le déminage sont accessibles à tous, femmes, hommes et personnes handicapées. L'Encadré 21 ci-dessous décrit les efforts de l'*International Women's Development Agency*, (IWDA) pour intégrer les disparités entre les sexes dans l'action contre les mines au Cambodge.

Encadré 21 | Intégration des questions homme-femme dans l'action contre les mines : l'expérience du Cambodge

World Vision et IWDA ont lancé en 2006 un programme de renforcement des communautés et d'intégration des disparités homme-femme dans l'action contre les mines. C'est une des premières fois que ces questions sont intégrées à tous les niveaux dans un programme d'action contre les mines. Le travail s'effectue sur deux axes, national et local. Au niveau national, IWDA travaille en collaboration avec l'Autorité nationale cambodgienne *(Cambodian Mine Action Authority,* CMAA) pour intégrer les questions de disparité entre les sexes dans la politique nationale d'action contre les mines, former des cadres du gouvernement et développer un système de suivi et d'évaluation intégrant ces disparités. Au niveau local, IWDA travaille en partenariat avec World Vision et MAG pour renforcer les structures communautaires et sensibiliser aux disparités entre hommes et femmes. Ce travail vise également à promouvoir la participation des femmes dans les processus de planification de l'action contre les mines et du développement et à soutenir l'autonomisation des communautés dans ces domaines.

Des efforts particuliers sont déployés pour assurer l'intégration des questions de disparité entre hommes et femmes dans la planification et la mise en œuvre de l'action contre les mines :

> approches inclusives pour l'identification et la priorisation des champs de mines à dépolluer afin d'assurer la prise en compte équitable des contributions des hommes et des femmes ;

> répartition équitable des opportunités de formation et d'emploi dans les équipes de déminage de MAG entre les hommes, les femmes et les personnes ayant survécu à un accident de mines/REG ;

> l'assistance aux victimes vise non seulement les personnes ayant eu un accident, mais aussi les membres de leur famille et les soignants. Une attention particulière est portée aux problèmes de violence domestique ;

> les matériels et approches utilisés pour l'ERM ciblent les personnes qui prennent le plus de risques, p.ex. les jeunes hommes, et proposent des rôles stratégiques pour leurs mères et leurs sœurs ;

> le soutien post-déminage est concentré sur les agriculteurs pauvres, notamment les ménages dirigés par des femmes et les familles de personnes handicapées.

NOTES

[54] Hilde Wallacher (PRIO), *Gender Mainstreaming in Mine Action - a Critical Background Analysis*, novembre 2007, http://www.prio.no/files/file50651_gender_mainstreaming_in_mine_action_nov_07_background_report.pdf

[55] UNMAS, *Gender Guidelines for Mine Action Programmes,* 2005, http://www.mineaction.org/downloads/Gender_guidelines_mine%20action.pdf

[56] La Campagne suisse pour l'interdiction des mines antipersonnel (*Swiss Campaign to Ban Landmines,* SCBL) produit des outils et des ressources pour soutenir les CLAM et les autres acteurs de l'action contre les mines et du développement dans ce domaine spécifique aux questions de genre ; voir le portail http://www.scbl-gender.ch/ (en anglais)

[57] NCDR (Jordanie), in SCBL, *Gender and Landmines: from Concept to Practice,* avril 2008

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

Les mines/REG et les armes légères et de petit calibre (ALPC) sont des outils de la violence armée qui ont un impact négatif sur les êtres humains et leurs moyens de subsistance à l'issue des conflits[58]. Les mines/REG et les ALPC sont le plus souvent traités séparément ; cependant, dans certains contextes de conflit et post-conflit, l'action contre les mines peut être un facteur de renforcement de la confiance entre les parties. L'Encadré 22 ci-dessous en donne un exemple.

Encadré 22 | Promotion de la paix et renforcement de la confiance : l'action contre les mines au Soudan

Après plus de deux décennies de conflit, le Soudan est parsemé de mines et de REG qui menacent la sécurité et le développement humain. Tant les Forces armées soudanaises (*Sudan Armed Forces,* SAF) que l'Armée/Mouvement de libération du peuple soudanais (*Sudan People's Liberation Movement/Army,* SPLM/A) ont posé des mines dans les vastes zones de conflit[59]. Malgré le conflit, plusieurs initiatives d'action contre les mines sont en cours au Soudan depuis 1996. En 1997, le Gouvernement du Soudan signa la CIMAP et en 2001, le SPLM/A signa l'Acte d'engagement de l'Appel de Genève[60]. Ces deux signatures permirent d'ouvrir un canal de communication basé sur l'action contre les mines et d'établir qu'en cas de cessez-le-feu, l'action contre les mines pourrait jouer un rôle important dans le rétablissement de la paix au Soudan.

Les progrès réalisés dans l'action contre les mines ont contribué à améliorer la confiance entre les parties adverses au Soudan. Par exemple, tout en conservant leurs propres centres d'action contre les mines, les deux parties ont convenu de traiter conjointement le problème des mines/REG. La confiance mutuelle a été renforcée par un système de correspondants et des échanges professionnels. Par exemple, des démineurs du nord et du sud du pays ont pu être formés ensemble. L'Initiative soudanaise d'information et de réaction aux mines antipersonnel *(Sudanese Landmines Information and Response Initiative,* SLIRI), lancée en 2001 par les deux parties en conflit, a permis de mener une évaluation conjointe de la contamination.

La signature d'un Mémorandum d'entente tripartite entre le gouvernement du Soudan, le SPLM et l'UNMAS en septembre 2002, marqua une autre étape importante dans le soutien au processus de paix. Ce document établissait le cadre nécessaire pour mener des activités d'action contre les mines dans tout le pays, avec comme objectif de réduire le nombre de victimes des mines/REG. L'ONU s'engageait à soutenir les parties pour élaborer conjointement une stratégie nationale d'action contre les mines en vue de satisfaire les besoins immédiats de l'urgence humanitaire et de contribuer au développement d'un plan à plus long terme. Sur cette base, le premier Cadre stratégique national conjoint de l'action contre les mines fut élaboré puis signé par le gouvernement et le SPLM en août 2004.

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

Encadré 22 (suite) | Promotion de la paix et renforcement de la confiance : l'action contre les mines au Soudan

Ceci prépara le terrain pour la coopération pratique et la coordination entre les deux parties. Pour mettre en œuvre le plan commun, le Bureau national de l'action contre les mines (*National Mine Action Office,* NMAO) fut établi avec des représentants des deux parties en conflit. Le SLIRI, sur la base de sa collaboration préalable avec la population locale, jouait un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités de la société civile. En 2006, 133 démineurs furent formés, dont 73 issus de la SPLA et 60 des SAF. Ils déminèrent la ligne ferroviaire Babanusa-Wau, la seule liaison terrestre entre le nord et le sud du Soudan. En plus de financer l'enquête et la dépollution sur cette ligne ferroviaire, le Gouvernement d'unité nationale (*Government of National Unity,* GONU) a fourni des fonds pour des travaux de dépollution des routes menés par les Unités mixtes intégrées de déminage (*Joint Integrated Demining Units,* JIDU) dans l'Etat de Kassala. Afin de faciliter le travail des équipes mixtes, un Comité conjoint de gestion de l'information, constitué de trois membres de chaque organisation (SAF et SPLA), fut mis sur pied en janvier 2007 par le Conseil conjoint de la défense, la plus haute institution militaire mixte. Ce comité contribua de manière déterminante au déploiement réussi des JIDU, établissant encore un exemple de coopération et de coordination.

Les CLAM sont les principaux organismes de coordination de l'action contre les mines. Ils sont bien placés pour étudier comment cette action peut contribuer à des programmes de réduction de la violence armée, de consolidation de la paix, de réforme du système de sécurité (RSS) et de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). La coordination et les liens entre ces domaines permettent d'améliorer la planification et la conception des programmes, de réduire la duplication des ressources et des efforts et, au final, de proposer des solutions plus cohérentes pour la sécurité des communautés.

Dans plusieurs pays (p. ex. Afghanistan, Soudan, Liban et Chypre), l'action contre les mines a joué un rôle clé dans les processus de rétablissement de la paix et de réconciliation grâce à l'emploi d'anciens combattants démobilisés. La dépollution des mines/REG est une activité gourmande en main-d'œuvre. Elle peut absorber un nombre important d'anciens combattants en leur offrant un emploi, une formation, une discipline et du respect.

Un recrutement équilibré engage un nombre égal de recrues issues de chaque faction. Ceci peut constituer un message positif fort en faveur d'une réconciliation plus large. Nombre de programmes d'action contre les mines emploient des anciens combattants, mais il n'y a que peu de cas où un lien explicite est établi entre les autorités de l'action contre les mines, les organisations concernées et un programme de démobilisation[61].

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

L'Encadré 23 expose les efforts fournis en Afghanistan pour lier l'action contre les mines au processus national de DDR. Comme on le voit ici, l'appui de l'action contre les mines à la DDR et aux programmes de réduction de la violence armée a un fort potentiel de développement.

Encadré 23 | L'action contre les mines pour la paix : lien entre DDR et action contre les mines en Afghanistan[62]

Le programme « Nouveaux départs » (*Afghanistan's New Beginnings Programme,* ANBP) a été mis sur pied par le PNUD pour soutenir l'Etat islamique transitoire d'Afghanistan dans la conception et la réalisation d'un programme national de DDR. Principaux objectifs de ce programme : aider les anciens combattants à retourner à la vie civile ; soutenir les communautés pour accroître leurs capacités d'absorption en matière d'emploi et d'économie ; et fournir aux anciens combattants une source de subsistance durable correspondant à leur statut social et à leurs capacités et leur permettant de pourvoir aux besoins de leurs familles.

La possibilité était offerte aux anciens combattants d'améliorer la sécurité au sein de leurs communautés en participant à l'action contre les mines. Le Programme d'action contre les mines pour l'Afghanistan (*Mine Action Programme for Afghanistan,* MAPA) mit au point un programme de déminage à base communautaire pour servir de modèle[63]. Ce programme visait à fournir des capacités en matière de déminage et d'autres activités de l'action contre les mines. Il passa par plusieurs phases de développement, contribuant à des enquêtes générales, à des activités d'ERM et à la dépollution de zones rurales vitales (p. ex. maisons, routes, pâturages et terres agricoles).

Sous la gestion de l'ANBP fut mis en place le programme « Action contre les mines pour la paix » (*Mine Action for Peace,* MAFP). Il s'agissait d'un programme de l'ONU, soutenu par le Centre des Nations-Unies pour l'action contre les mines en Afghanistan (*United Nations Mine Action Centre for Afghanistan,* UNMACA), et mis en œuvre par des partenaires publics et privés. Il visait à élaborer un plan d'action en complément du plan national en place pour atteindre les objectifs du gouvernement. Ce travail comprenait la réinsertion des anciens combattants dans leurs communautés ainsi qu'une formation professionnelle et/ou un soutien psychosocial aux combattants démobilisés pour faciliter leur réinsertion[64].

Réalisations du programme MAFP

Des projets pilotes du programme ANBP eurent lieu entre avril 2004 et juillet 2006[65]. 57 431 anciens combattants étaient à réinsérer au total. Jusqu'à fin 2005, 845 anciens combattants suivirent les formations pour la réinsertion par l'action contre les mines. 321 d'entre eux restèrent employés dans le secteur de l'action contre les mines, dont 268 comme démineurs[66]. Fin juillet 2006 (soit un mois après la fin de la composante DDR du programme ANBP), 617 anciens combattants au total étaient employés par des programmes liés aux mines[67]. D'après les statistiques, près de 75 % des anciens combattants qui ont choisi l'action contre les mines ont acquis les connaissances requises pour en faire une source de subsistance durable.

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

Encadré 23 (suite) | L'action contre les mines pour la paix : lien entre DDR et action contre les mines en Afghanistan

Diverses raisons expliquent ce taux élevé de réinsertion. D'une part, les salaires pour les démineurs étaient substantiellement supérieurs à ceux des autres options de réinsertion. En outre, l'ANBP avait effectué une enquête économique informelle auprès des opérateurs de déminage ; il en ressortait que la demande en déminage/dépollution et les fonds disponibles étaient bien supérieurs à l'offre en démineurs bien formés. Par son programme de formation pour la réintégration, MAFP absorbait le coût qui aurait été à la charge des opérateurs privés de déminage et des ONG. On soulignera encore le lien solide qui existait entre la composante de réinsertion du programme de DDR et l'action contre les mines. Un tel lien est important pour mener des programmes dans des conditions semblables : volonté de la communauté internationale de financer l'action contre les mines, appropriation par les civils dans le pays hôte et gestion nationale des activités de l'action contre les mines.

Contraintes et enseignements tirés

> L'approche communautaire a renforcé l'appropriation locale et a permis d'intégrer l'ensemble des activités dans une vision évolutive entre travail humanitaire et développement.

> Vu la dispersion géographique des personnes à réinsérer, il était difficile de réunir des groupes d'anciens combattants pour former des équipes dans une communauté particulière. L'envergure des travaux de déminage dans le cadre de la DDR s'en est trouvée limitée. Cependant, s'il avait été possible, un tel regroupement d'anciens combattants aurait pu être en contradiction avec l'objectif de rompre les structures relationnelles entre commandants et soldats. Le maintien d'une structure militaire au sein d'une équipe de déminage aurait risqué de renforcer la dynamique de pouvoir.

> Il n'a pas été suffisamment étudié si les bénéficiaires pourraient trouver une source de subsistance dans une activité autre que le déminage. A l'avenir, de tels programmes devraient comprendre des évaluations et enquêtes socio-économiques envisageant le déminage comme une solution à court ou à moyen terme pour la subsistance individuelle.

> Tout au long du programme, l'appropriation institutionnelle était faible (c.-à-d. les rapports entre ANBP et UNMACA et entre MAFP et le gouvernement national). Une raison en est la concentration sur le déminage proprement dit plutôt qu'une intégration plus large de l'action contre les mines et du développement des capacités dans les questions de rétablissement et de réinsertion.

> Des domaines tels que le soutien psychosocial ou l'assistance aux victimes donnèrent des résultats significatifs, mais qui n'avaient pas été anticipés. Les enseignements à en tirer pour la conduite future du programme MAFP ne furent pas retenus systématiquement ni formalisés dans un plan de suivi et d'évaluation.

> Les mécanismes utilisés pour trouver des emplois pour les bénéficiaires dans le domaine de l'action contre les mines sont restés aux mains du programme ANBP. Le placement des candidats dans l'action contre les mines dépassait de loin les seules formations de réintégration, ce qui est à retenir comme un succès à moyen terme. Le taux d'emploi de 75 % était largement supérieur à celui de la plupart des autres secteurs et programmes. Cependant, le non-transfert du mécanisme de recherche d'emplois au gouvernement met en danger la réédition de ce succès initial.

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

Les CLAM devraient étudier ce type de possibilités là où elles existent. A cette fin, travaillez avec les acteurs clés des programmes au niveau national et international. L'Encadré 24 donne un exemple des difficultés que rencontrent parfois les CLAM dans ce type d'initiative.

Encadré 24 | Le programme du PNUD sur l'Etat de droit et la sécurité en Somalie[68]

En Somalie, le PNUD apportait d'abord son soutien à l'action contre les mines dans le cadre du Programme somalien de protection civile (*Somali Civil Protection Programme,* SCPP, lancé en 1997). Ce programme évolua par la suite en Programme sur l'Etat de droit et la sécurité (*Rule of Law and Security,* ROLS)[69], avec les volets suivants : judiciaire ; application de la loi (en l'occurrence, renforcement des pouvoirs de la police) ; DDR et contrôle des armes légères ; action contre les mines ; questions homme-femme et droits humains.

L'action contre les mines est la seule composante toujours gérée par l'UNOPS ; elle est tenue distincte des autres activités ROLS. Jusqu'ici, les initiatives pour tirer parti des synergies entre l'action contre les mines et les autres composantes du système de sécurité ont été rares. A titre d'exemple, la police a bénéficié de formations et d'équipements par l'intermédiaire de l'action contre les mines. Ceci a permis de renforcer la présence de la police dans les communautés sous forme d'officiers bien formés exerçant des fonctions spécialisées et générant le respect. Par ailleurs, le personnel NEDEX de la police collecte une quantité considérable de munitions pour ALPC, ce qui réduit le risque d'explosion accidentelle et de violence armée. Les équipes NEDEX des organisations de déminage Danish Demining Group (DDG) et HALO Trust ont également rassemblé et détruit des dizaines de milliers d'engins explosifs et des centaines de milliers de munitions d'armes légères[70].

Dans ce contexte, la composante action contre les mines du ROLS peut également renforcer le volet DDR. Dans la région de Puntland, par exemple, de nombreux combattants Daraweesh seraient des bons candidats pour un programme de dépollution réalisé par une ONG internationale ; en effet, ils disposent d'expérience en matière de munitions et de structures militaires. La conversion de 100-200 militaires aptes et compétents en démineurs civils serait un succès de grande portée. Il serait également possible de recruter les membres des équipes NEDEX de la police parmi les armées régionales, de les former à l'école de police puis en déminage, en NEDEX, etc[71].

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

Encadré 24 (suite) | Le programme du PNUD sur l'Etat de droit et la sécurité en Somalie

Un programme d'action contre les mines bien conçu et bien dirigé permettrait aussi d'appuyer la réforme du système de sécurité. En effet, il offrirait des points d'entrée pour travailler avec les armées/milices, les autorités gouvernementales et les communautés, qui depuis plus d'une décennie n'ont guère bénéficié de services de l'Etat. Une initiative pilote d'élimination des stocks dans les villages, conduite par DDG en coopération avec l'ONG locale Haqsoor, laisse entrevoir un fort potentiel pour la contribution d'équipes NEDEX à la réduction des ALPC. Par exemple, la destruction des stocks privés de munitions peut lancer un cercle vertueux : réduction de la violence, demande réduite en armes puis déclaration ou remise de ces armes[72].

L'action contre les mines pourrait apporter d'importantes contributions à la consolidation de la paix, à la réforme du système de sécurité (respect des lois, DDR et ALPC) et au renforcement de l'Etat. Malheureusement, ces contributions (effectives et potentielles) n'ont pas été suffisamment documentées et diffusées auprès du PNUD en Somalie et des principaux donateurs. Cela entraîne un manque de soutien pour l'action contre les mines au sein du programme ROLS, du PNUD national et des donateurs. Les CLAM du Somaliland et du Puntland n'ont pas plus réussi à tirer parti de ces possibilités. Ils pourraient par exemple réviser leurs stratégies dans une optique de DDR en recrutant du personnel NEDEX au sein de l'armée du Somaliland et des Daraweesh. Il serait également possible d'augmenter les capacités des unités NEDEX de la police et d'élargir leurs fonctions à la consolidation de la paix au niveau communautaire, en collaboration avec des ONG locales telles que Haqsoor.

Explorez également les possibilités de soutenir des initiatives plus larges de sécurité en partenariat avec des acteurs locaux. Travaillez avec les opérateurs mines/REG et encouragez-les à faire de même. Les activités de DDG décrites ci-dessous donnent un exemple de la manière dont un opérateur mines/REG peut adapter ses programmes et son approche à l'évolution des besoins de la communauté et du contexte local.

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

Encadré 25 | Le travail de DDG au Somaliland : de l'action contre les mines au contrôle et au stockage sécurisé des armes légères

DDG est actif dans le déminage, l'ERM et la NEDEX au Somaliland depuis 1999. En 2002-2003, cette ONG effectua une enquête sur l'impact des mines dans les régions accessibles du Somaliland. Cette étude révéla qu'environ 80 % des districts étaient contaminés par les mines et que 30 % des communautés étaient touchées par les REG. DDG mit sur pied un excellent réseau de collaboration avec les autorités locales et les chefs de clans, en mettant l'accent sur les besoins des communautés. Il collabora avec Haqsoor, une ONG locale œuvrant pour la résolution des conflits, dans le cadre d'un projet de déminage village par village (*Village by Village Clearance Project,* VBVC) puis d'une initiative de destruction des stocks en collaboration avec les villages (*Village and Stockpiles Disposal Initiative* VSDI).

Fin 2005, DDG considéra que la plupart des zones minées prioritaires avaient été déminées et que le principal problème qui subsistait en Somalie était lié aux MNE. Par conséquent, le programme d'action contre les mines fut remplacé par des équipes NEDEX mobiles pour la dépollution des MNE village par village. Ceci se heurta à des problèmes récurrents concernant le stockage privé de MNE. En dépit de tous les efforts d'ERM et de récupération des MNE, certains membres des communautés étaient réticents à remettre leurs munitions. Pour pallier ce problème, DDG décida de collaborer avec l'ONG Haqsoor. Initialement créée par l'organisation-mère de DDG, Danish Refugee Council, Haqsoor avait à sa tête des doyens de clans et avait conduit par le passé des activités de médiation concernant les meurtres par vengeance. Ainsi, Haqsoor joua un rôle de médiateur dans un atelier avec des doyens de clan et des chefs locaux ; l'objectif était de renforcer les relations entre la communauté et les organisations de l'action contre les mines et de favoriser la remise des MNE. Cet atelier pilote conduisit à la remise de 62 REG, alors qu'aucune munition n'avait été remise lors des neuf visites antérieures dans les communautés.

Après dix ans d'activités dans le pays, DDG estima que le problème de la contamination des mines/REG au Somaliland était parvenu à un niveau résiduel. L'organisation cessa donc ses activités en la matière pour se concentrer sur le contrôle et le stockage sûr des armes légères. Au Somaliland, les armes non contrôlées déstabilisent toujours fortement la sécurité des communautés. La législation et le contrôle de l'Etat sur la possession et l'usage des ALPC et des munitions sont faibles. Les systèmes traditionnels de gouvernance et les usages locaux restent déterminants. Avec le soutien du PNUD, le ministère de l'Intérieur met en place un système d'enregistrement et de licences pour les ALPC. Cette initiative visant à établir un système national de contrôle des armes à feu n'a guère d'effets au niveau des communautés. L'initiative VSDI de DDG s'efforce d'y remédier en incitant les communautés à mettre en place des mécanismes propres pour restreindre la disponibilité et l'utilisation des ALPC.

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

Encadré 25 (suite) | Le travail de DDG au Somaliland : de l'action contre les mines au contrôle et au stockage sécurisé des armes légères

Pour réaliser ce nouveau projet, DDG continue de travailler avec Haqsoor et les institutions de gouvernance traditionnelles. L'approche utilisée a été spécifiquement élaborée pour le contexte somalien, où les structures gouvernementales sont faibles et où les clans restent la base de la société. L'approche habituelle serait de promouvoir la limitation des quantités d'armes et de munitions ; mais une telle approche pourrait bouleverser l'équilibre des pouvoirs entre les différents clans. C'est pourquoi DDG met l'accent sur une meilleure gestion et un meilleur contrôle des armes à feu au niveau communautaire. La conception et la mise en œuvre du projet sont déterminées par les communautés elles-mêmes, ce qui augmente l'implication des bénéficiaires. Par exemple, les communautés peuvent décider de mettre en place des armoires de rangement d'armes pour un stockage individuel sûr, ou créer un comité de personnes de confiance pour gérer un dépôt central.

Dans ses activités au Somaliland, DDG a une approche flexible des problèmes de sécurité. La transition de l'action contre les mines vers les armes légères et la sécurité communautaire illustre comment une ONG de déminage peut traiter de questions plus générales de sécurité et de développement. Quant à la coopération avec l'ONG locale Haqsoor, elle souligne l'importance d'impliquer une large palette d'acteurs au-delà de l'action contre les mines.

NOTES

58 Centre for International Cooperation and Security, *The impact of armed violence on poverty and development*, Bradford University, mars 2005 ; Muggah, R.& P. Batchelor, *Development Held Hostage: Assessing the Effects of Small Arms on Human Development*, PNUD, avril 2002 ; UNDP Mine Action Team, *Mainstreaming Mine Action into Development: Rationale and Recommendations*, PNUD, décembre 2004

59 En raison de la nature du conflit, on ne dispose que rarement de relevés des champs minés ; ceux qui existent sont souvent inexacts ou dépassés. Il est donc impossible de quantifier de manière complète l'ampleur de la contamination des mines/REG et leur impact sur la vie des populations touchées

60 En août 2003, le SPLA/M a réitéré son respect de l'« Acte d'engagement » de l'Appel de Genève qu'il avait signé le 4 octobre 2001. Le 23 octobre 2003, le gouvernement soudanais a ratifié la CIMAP. Il l'avait signée en décembre 1997 mais avait suspendu la ratification pour des raisons de sécurité

6. ASSURER QUE LE PROGRAMME DE L'ACTION CONTRE LES MINES SOUTIENT, S'IL Y A LIEU, LES PROGRAMMES PLUS LARGES DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE ET DE RENFORCEMENT DE LA PAIX

61 Ted Paterson, *« Time to go MAD »*, in Stuart Maslen, *Mine Action After Diana: Progress in the Struggle Against Landmines*, University of Michigan Press, 2004

62 Rédigé par Dean Piedmont

63 ICBL, *Landmine Monitor Report: Afghanistan, 2004*, http://www.icbl.org/lm/2004/afghanistan. Les initiatives du MAPA ont joué un rôle déterminant dans la dépollution d'environ 300 million de m^2 de zones minées et de 522 millions de m^2 de champs de bataille. Entre 1989 et 2004, plus de 250 000 mines et 3,3 millions de MNE ont été détruits

64 PNUD *Basic Agreement Document for Funds Directed to UNDP*, 8 août 2005, p.5. Ce document a été développé par l'ANBP. A travers un Fonds volontaires de l'UNMAS pour le soutien dans l'action contre les mines, il plaçait 1 900 000 USD de fonds de la Commission européenne sous la gestion du PNUD en Afghanistan. La durée du projet était de 7 mois, du 1er août 2005 au 31 mars 2006. Les fonds alloués visaient à promouvoir la pérennité pour les anciens combattants qui avaient déjà effectué le programme de DDR en tant que démineurs

65 L'ANBP continua ses opérations après juin 2006, mais sa composante DDR était achevée. Quelques candidats résiduels achevaient leur formation et le personnel du projet se préparait au bouclage administratif des composantes DDR. Cependant, les composantes de démantèlement des groupes armées illégaux et de collecte et de destruction d'armes continuaient

66 PNUD, *ANBP Annual Report 2005*, pp. 5, 13

67 Adapté de : CIDHG, *Somalia Report for the Africa Regional Evaluation of EC Support to Mine Action*, octobre 2007

68 PNUD Somalie, *Rule of Law and Security Programme (ROLS): Programme Strategy Phase II 2006-2008,* juin 2006

69 Il faut souligner également qu'en Somalie, il y a eu un recours actif aux mines antipersonnel dans les conflits entre les clans ; ainsi, le déminage et la destruction des stocks apportent des bénéfices semblables à ceux des initiatives ALPC

70 Des nouvelles équipes débuteraient probablement par le déminage de petits champs de mines et la dépollution de MNE en surface (dépollution du champ de bataille), avant d'être formées à l'enquête et à la NEDEX

71 Le projet VSDI de DDG était partiellement basé sur un projet de gouvernance traditionnelle mené auparavant par Danish Refugee Council et Haqsoor. Ce projet avait amené une réduction substantielle des meurtres par vengeance parmi les clans du Somaliland

72 DDG, *A Concept Paper from Danish Demining Group/Danish Refugee Council (DDG/DRC) Relating to Community Based Security Enhancement (Small Arms & Light Weapons & Ammunition Control & Disposal) In North West Somalia/Somaliland*, 2007 ; DDG, *DDG/DRC Somaliland Small Arms & Light Weapons: Community Attitudes Assessment, Initial Summary of Findings*, 2007

ANNEXE A

MÉTHODOLOGIES GLOBALES D'ÉVALUATION

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'outils et de méthodologies globales pour l'évaluation, avec une brève description.

Enquête générale
Fournit des informations sur les zones soupçonnées dangereuses (ZSD) et les communautés touchées par les mines.

Enquête technique
Recueille et analyse des informations autour des ZSD afin de déterminer les limites des zones nécessitant une dépollution.

Enquête post-dépollution
Etat des lieux de l'utilisation effective des terres déminées quelques mois, voire quelques années, après la fin des opérations de déminage/dépollution.

Enquête sur l'impact des mines
Fournit des données de base sur les communautés touchées afin de faciliter la planification de l'action contre les mines et l'établissement des priorités[1].

Evaluation de l'impact d'une tâche
Outil testé par NPA en Angola ; vise à faciliter le choix de communautés prioritaires pour assurer que l'investissement dans l'action contre les mines est suivi d'une utilisation effective des terres déminées.

Evaluation et planification des tâches
Expérimenté en Bosnie ; suivi rapide de l'enquête sur l'impact visant à analyser tous les dangers auxquels fait face une communauté et à élaborer un plan d'action contre les mines intégré, s'étendant sur plusieurs années.

Enquête sur les victimes (enquête épidémiologique)
Fournit des données sur les décès et blessures dus aux mines/REG : âge, sexe, type d'accident, activité au moment de l'accident, etc.

Enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (*Knowledge, Attitudes, Practices,* KAP)
Rassemble des informations sur les niveaux de sensibilisation au risque des mines parmi les membres des communautés et détermine le ciblage, l'organisation et le type d'ERM à mettre en œuvre.

Enquête sur les mines et les moyens de subsistance
Examine les vulnérabilités/besoins d'une communauté de façon générale plutôt que du point de vue de l'action contre les mines. Vise à mettre en lumière le contexte plus large dans lequel les mines/REG touchent les communautés et à promouvoir une réflexion intégrée sur les bénéfices du déminage ainsi que les possibilités et contraintes plus globales du développement.

ANNEXE A

MÉTHODOLOGIES GLOBALES D'ÉVALUATION

Analyse coûts-bénéfices
Evaluation économique de l'impact des opérations de déminage pour en démontrer l'efficacité ; peut également servir d'outil prospectif pour la fixation des priorités.

Evaluation anthropologique
Evaluation à base qualitative visant à obtenir des informations sur les vulnérabilités et capacités qui influencent l'attitude des communautés face à la contamination des mines/REG.

Enquête pour les programmes prioritaires de reconstruction
Evaluation entreprise pour l'établissement de priorités urgentes, à court terme, à moyen terme et à long terme, en matière de relèvement et de reconstruction économique et sociale.

Mission d'évaluation de l'ONU, p. ex. Mission conjointe d'évaluation
Mission d'envergure portant sur divers aspects : menaces, acteurs impliqués, aspects politiques et socio-économiques, etc.

NOTE

1 Les données d'études d'impact du *Survey Action Center* sont disponibles sous http://www.sac-na.org/surveys_background.html

Action contre les mines L'action contre les mines vise à réduire les risques liés aux mines terrestres et aux REG, avec les objectifs suivants : permettre aux communautés affectées de vivre en sécurité ; mettre fin aux contraintes que la présence des mines et des REG fait peser sur le développement économique, social et sanitaire ; et assurer la prise en compte des besoins des victimes. L'action contre les mines comprend cinq groupes d'activités complémentaires, ou « piliers » :

- l'éducation au risque des mines ;
- le déminage, c.-à-d. l'enquête, la cartographie, le marquage et la dépollution ;
- l'assistance aux victimes, y compris la réhabilitation et la réintégration ;
- la destruction des stocks ;
- le plaidoyer contre l'utilisation des mines antipersonnel.

Ces cinq piliers nécessitent, pour leur bonne mise en œuvre, une série d'activités de soutien : évaluation et planification ; mobilisation et priorisation des ressources ; gestion de l'information ; développement des capacités humaines ; formation au développement et à la gestion ; gestion de la qualité ; utilisation d'équipements efficaces, appropriés et sûrs.

Action contre les mines intégrée au développement ou Lien entre l'action contre les mines et le développement Dans le présent contexte, se rapporte à la nécessité d'assurer que l'action contre les mines promeuve activement le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté dans les régions et les communautés touchées. Ce concept est particulièrement important là où les mines et les REG entravent la reconstruction et le développement post-conflit. Implique également la participation des acteurs du développement, en collaboration avec les organisations d'action contre les mines, pour promouvoir activement le développement des communautés et des régions touchées. A cette fin, l'action contre les mines doit être intégrée aux politiques et programmes de développement et une coordination efficace doit être en place à tous les niveaux (communautaire, régional, national, international) entre les acteurs des deux domaines.

Action contre les mines intégrée La mise en œuvre conjointe et intégrée des principaux piliers de l'action contre les mines, en particulier : déminage, ERM, assistance aux victimes et plaidoyer. L'action contre les mines intégrée se fonde sur le constat que la coordination du déminage/dépollution, de l'ERM, de la liaison communautaire et de l'assistance aux victimes permet de répondre de manière plus efficace aux besoins humanitaires et de développement des communautés touchées[1].

Agences des Nations Unies Dans le cadre des présentes lignes directrices, quatorze départements, programmes, fonds et agences des Nations Unies sont impliqués à divers niveaux dans l'action contre les mines, conformément à leur mandat, leur domaine d'expertise et leur avantage comparatif : Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), Service de l'action contre les mines (UNMAS), Bureau des affaires du désarmement (UNODA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projet (UNOPS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Bureau du conseiller spécial pour la problématique homme/femme (OSAGI), Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCHR), Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS) et Banque mondiale[2].

Approche sectorielle Une approche sectorielle est un processus au sein duquel le financement d'un secteur particulier (p. ex. l'agriculture ou l'éducation), qu'il provienne de sources nationales ou de donateurs externes, contribue à un seul programme placé sous la direction du gouvernement et adoptant des approches communes à tout le secteur. Une telle approche s'accompagne généralement d'efforts pour renforcer les procédures gouvernementales en matière de dépenses et de comptabilité. Dans l'idéal, une telle approche implique des consultations avec toutes les parties prenantes pour développer un programme sectoriel à tous les niveaux ainsi qu'une forte coordination parmi les donateurs, et entre les donateurs et le gouvernement[3].

Approche sensible aux disparités homme-femme Dans l'action contre les mines, une telle approche prend en considération l'impact différencié qu'ont les mines terrestres sur les individus en fonction de leur genre. L'objectif final est une action contre les mines qui respecte et se fonde sur l'égalité entre hommes et femmes (voir également « Egalité entre hommes et femmes » et « Genre/sexe »).

Approches socio-économiques de l'action contre les mines Visent à assurer que l'action contre les mines ne soit pas centrée uniquement sur l'atteinte de résultats comptables (p. ex. superficie déminée, personnes sensibilisées aux risques, etc.), mais que ces résultats contribuent au bien-être des ménages, des communautés et des organisations locales.

Architecture de l'action contre les mines Cadre qui illustre les principaux acteurs et terrains de l'action contre les mines ainsi que les liens qui devraient exister entre le programme national et les acteurs clés des cercles gouvernemental, international et communautaire.

Armes légères et de petit calibre (ALPC) Le terme générique « armes légères » désigne diverses armes qui peuvent être transportées par des hommes ou à l'aide d'animaux ou d'engins. Le sous-ensemble des « armes de petit calibre » englobe uniquement les armes qui peuvent être actionnées, entretenues et portées par une seule personne.

Assistance aux victimes Toute assistance, aide, soutien et réconfort apporté aux personnes ayant survécu à un accident de mine/REG et à leur famille. Cette assistance vise à réduire les conséquences médicales et psychologiques immédiates et à plus long terme de ce traumatisme.

Autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM) Organe gouvernemental, souvent un comité interministériel, chargé, dans un pays touché par les mines, de réglementer, gérer et coordonner le programme national d'action contre les mines. L'ANLAM endosse un rôle de fer de lance dans la mise en œuvre de la politique nationale d'action contre les mines, le respect des obligations légales internationales et la mobilisation des ressources[4].

Banques multilatérales de développement Institutions qui apportent un soutien financier et un conseil professionnel pour des activités de développement économique et social dans les pays en développement. Il s'agit plus précisément du groupe d'institutions formant la Banque mondiale et des banques de développement régionales telles que la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes[5].

Bilan commun de pays (BCP) Processus national visant à étudier et analyser la situation du développement au niveau national et à identifier les défis à relever par les agences de l'ONU dans un pays particulier. Les documents du BCP sont préparés par l'équipe de pays des Nations Unies en collaboration avec ses correspondants nationaux et internationaux. Le bilan prend en compte les priorités nationales et met l'accent sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et d'autres engagements, objectifs et visées de la Déclaration du Millénaire et des conférences, sommets et conventions internationaux.

Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) Le CDMT fournit un cadre pour l'allocation des ressources ; il sert de fondement pour des choix stratégiques basés sur la disponibilité des ressources (planification budgétaire à moyen terme). Un CDMT fait partie du cycle budgétaire annuel et consiste en trois éléments : une enveloppe budgétaire pour les impératifs à court terme de la stabilisation macro-économique et les priorités politiques larges ; une estimation du coût actuel et à moyen terme des programmes nationaux existants ; et enfin, un processus régulier de prise de décisions qui met en rapport les nouvelles initiatives et leurs coûts avec les ressources disponibles sur une période de trois à cinq ans[6].

Cadre fiscal à moyen terme (CFMT) Il s'agit de la première étape vers la mise en place d'un CDMT (voir ci-dessus). Contient généralement une déclaration d'objectifs en matière de politique fiscale et un ensemble de cibles et de projections fiscales et macro-économiques à moyen terme.

Calendrier budgétaire annuel Calendrier indiquant les dates clés dans le processus d'élaboration et d'approbation d'un budget. Comprend généralement la date de délivrance de la circulaire sur le budget, la période de négociation des prévisions budgétaires avec les ministères et les départements, la date de soumission du budget de l'administration au législatif, la révision législative, y compris les dates de présentation du budget, ainsi que la date d'adoption du projet de loi sur les dotations budgétaires par le législatif. En fonction du pays, ce processus peut comprendre d'autres étapes importantes[7].

Centre national de l'action contre les mines (CLAM) Renvoie généralement au bureau opérationnel de l'ANLAM[8]. Le CLAM est responsable de la coordination quotidienne du programme national de l'action contre les mines et sert d'instance centrale pour les activités sur le terrain. La répartition des tâches entre l'ANLAM et le CLAM varie en fonction des pays. Mais généralement, le CLAM met en œuvre les politiques de l'ANLAM et coordonne le travail des diverses organisations et agences impliquées dans l'action contre les mines[9] (ONG, agences de l'ONU, agences bilatérales ou opérateurs privés). En outre, le CLAM organise des formations en matière d'ERM, effectue des reconnaissances dans des zones dangereuses, rassemble et centralise les données sur les mines. Il assure la mise en œuvre d'un programme cohérent et intégré qui répond de manière rationnelle et économique aux besoins prioritaires[10].

Comité d'aide au développement (CAD) Le CAD de l'OCDE est un forum au sein duquel les principaux donateurs bilatéraux travaillent sur la manière d'accroître l'efficacité de leurs efforts communs à soutenir le développement de manière durable. Le CAD tient une réunion annuelle de haut niveau réunissant des ministres et des chefs d'organismes d'aide. Les travaux du CAD sont soutenus par la Direction de la coopération pour le développement, l'un des douze organismes importants de l'OCDE. Les membres du CAD sont censés avoir un certain nombre d'objectifs communs concernant la mise en œuvre de leurs programmes d'aide[11].

Dépollution du champ de bataille (DCB) « Champ de bataille » renvoie à une zone où ont été trouvés des restes explosifs de guerre (REG), ce qui comprend des munitions non explosées (MNE) et des munitions explosives abandonnées (MEA). Il peut s'agir d'anciennes zones de combat, de positions défensives et de sites où ont été abandonnées, tirées ou larguées des munitions air-sol ou d'artillerie. La DCB est la dépollution systématique et contrôlée des zones dangereuses où les risques ne sont pas liés aux mines.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) Dans un contexte de maintien de la paix, le désarmement renvoie à la récupération, au contrôle et à l'élimination des armes légères, des munitions, des explosifs et des armes lourdes des combattants et souvent aussi de la population civile. Il comprend l'élaboration de programmes de gestion responsable des armes. La démobilisation est le processus par lequel les forces armées (gouvernementales et/ou d'opposition ou factions) réduisent sensiblement leurs effectifs ou se dissolvent complètement dans le cadre d'un processus de transition de la guerre vers la paix. Généralement, la démobilisation implique le rassemblement, le cantonnement, le désarmement, la gestion et la libération d'anciens combattants. Ces derniers peuvent bénéficier d'une forme de dédommagement ou d'assistance pour faciliter leur réinsertion dans la vie civile[12].

Développement Souvent, le développement est défini uniquement en termes d'accroissement des revenus par personne. Mais dans le cadre du présent ouvrage, il comprend également le niveau de vie (liberté politique, disponibilité des ressources sociales comme l'éducation, les soins de santé pour tous les citoyens et la protection contre la faim et la mort précoce). Le développement implique l'éradication de toutes les sources de « non-liberté » telles que la pauvreté, la tyrannie, la répression politique, le manque d'opportunités économiques, les privations sociales, le manque d'infrastructures et la faiblesse du service public[13].

Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) Document décrivant les politiques et programmes macroéconomiques, structurels et sociaux d'un pays ainsi que les besoins en financement extérieur afin de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Les DSRP sont mis au point par les gouvernements des pays concernés, en consultation avec la société civile et les partenaires au développement tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Donateur bilatéral Pays donateur qui envoie des ressources en soutien aux pays bénéficiaires, directement ou en finançant des agences multilatérales. La majorité des donateurs bilatéraux sont membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (voir ci-dessus), un forum qui vise à accroître le volume et l'efficacité de l'aide au développement.

Données par sexe/genre Informations statistiques présentant une distinction en fonction du sexe. Cette distinction est cruciale dans la programmation du développement pour déterminer l'impact du sexe/genre (voir ci-dessous) sur les activités de développement.

Education au risque des mines (ERM) Activités ayant pour but de réduire les risques de préjudice aux personnes, aux objets et à l'environnement en sensibilisant la population et en encourageant le changement de comportement par la diffusion d'information au public, l'enseignement, la formation et la liaison avec les communautés. L'éducation au risque des mines peut passer par des mesures physiques telles que la dépollution et la mise en place de clôtures ou de marquages, mais aussi par des changements dans les comportements[14].

Egalité entre hommes et femmes L'égalité des droits, des responsabilités et des chances entre hommes et femmes. Elle implique que les intérêts, les priorités et les besoins des hommes et des femmes sont pris en considération de façon équilibrée.

Enquête sur l'impact des mines Evaluation de l'impact socio-économique d'une présence réelle ou supposée de mines et REG en vue d'aider à l'élaboration et à la priorisation de projets et programmes d'action contre les mines[15].

Etablissement des priorités Dans le contexte de l'action contre les mines, processus permettant de décider quels champs de mines seront dépollués en premier dans un pays ou une région donnée, compte tenu des limites existantes en matière de ressources, de temps et de capacités. Il n'existe pas, pour ce faire, de processus standard ou de critères spécifiques. En effet, le processus et les critères à utiliser dépendent dans une large mesure du contexte national, de la nature de la contamination, des capacités nationales et des parties impliquées. L'établissement des priorités est également nécessaire en matière d'assistance aux victimes, d'éducation au risque des mines, d'enquête et de destruction des stocks. C'est un point important dans la gestion des programmes nationaux de l'action contre les mines.

Etat fragile Un Etat qui est particulièrement vulnérable aux chocs internes et externes et aux conflits nationaux et internationaux et qui n'a pas la possibilité ou la volonté de fournir des services fondamentaux à la majorité de sa population, notamment aux plus démunis. Divers types d'Etats peuvent entrer dans cette catégorie : Etats faibles, zones de conflits, environnements post-conflits ; mais aussi des Etats dotés de fortes capacités, mais ne répondant pas aux appels de la communauté internationale et aux besoins de leurs citoyens. Les Etats fragiles ne sont pas toujours des zones de conflits[16].

Evaluation post-dépollution (EPD) Enquête visant à évaluer l'efficacité de la planification, de l'établissement des priorités et des processus de mise en œuvre de l'action contre les mines dans les buts suivants : accroître la productivité et l'efficacité de l'action contre les mines ; superviser l'utilisation des terrains après la dépollution ; garantir la clarté, la transparence et la bonne exécution des procédures d'établissement des priorités ; et contribuer à identifier les problèmes auxquels les communautés sont confrontées pour que les résultats de l'action contre les mines (p. ex. les terrains dépollués) puissent se traduire en effets durables en matière de développement.

Genre (Sexe)[17] Les différents rôles sociaux et culturels ainsi que les différentes attentes et contraintes imposées aux hommes et aux femmes du fait de leur sexe. Le sexe est la différence biologique entre les hommes et les femmes, tandis que le genre fait référence aux rapports sociaux entre hommes et femmes.

Gestion budgétaire Dans le contexte de la gestion des efforts de développement des gouvernements, on distingue deux processus fondamentaux : la gestion budgétaire et la planification du développement. Le budget est l'image financière du programme de travail annuel du gouvernement. Il représente aussi l'autorisation accordée au gouvernement d'engager des dépenses pour des besoins précis et le principal mécanisme dont se sert le législatif pour vérifier les responsabilités de l'exécutif. La gestion budgétaire est un processus dynamique ; un cycle budgétaire complet s'étale généralement sur trois ans[18].

Gouvernement d'ensemble Agences de service public travaillant de manière transversale entre les départements afin d'atteindre un objectif commun et d'assurer une action gouvernementale intégrée face à des problèmes particuliers (aussi : gouvernement coordonné/gouvernement connecté/gouvernement à la politique cohérente/gouvernement en réseau/gouvernement à gestion horizontale).

Intégration du genre (voir ci-dessus) Processus de promotion et de mise en œuvre de l'égalité entre hommes et femmes. Implique l'évaluation des implications pour les hommes et les femmes de toute action prévue, y compris en ce qui concerne la législation, les politiques ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. L'intégration du genre est fondée sur la reconnaissance du fait que toutes les activités de développement doivent prendre en compte la spécificité des sexes, en fonction de laquelle les hommes et les femmes risquent de ne pas être égaux en matière de traitement ou de résultats.

Liaison communautaire[19] Système et processus d'échange d'information entre les autorités nationales, les organisations de l'action contre les mines et les communautés concernant la présence des mines et des REG et les risques potentiels qu'ils représentent. La liaison communautaire est généralement pratiquée par toutes les organisations qui mènent des opérations d'action contre les mines, notamment les organisations d'ERM ou les personnes ou unités chargées de l'ERM au sein d'une organisation. La liaison communautaire vise à :

- permettre aux communautés d'être informées des activités de déminage prévues, de la nature et de la durée des tâches ainsi que de l'emplacement des zones marquées ou dépolluées ;
- permettre aux communautés d'informer les autorités et organisations de l'action contre les mines locales de l'emplacement, de l'étendue et de l'impact des zones contaminées ;
- établir un lien essentiel avec l'équipe de planification des programmes ;
- faciliter le développement de stratégies appropriées de réduction des risques ;
- veiller à ce que les projets de l'action contre les mines répondent aux besoins et aux priorités des communautés.

Lien entre l'action contre les mines et le développement ou **Action contre les mines intégrée au développement** (v. Action contre les mines intégrée au développement)

Mine terrestre Engin explosif conçu pour détruire ou endommager des véhicules ou pour blesser, tuer ou handicaper des personnes. Certaines mines sont activées par leur propre cible, c'est-à-dire qu'elles sont déclenchées par une action de leur victime (contact du pied, choc, pression directe ou activation d'un fil détonateur ou d'une tige poussoir (ou une combinaison de ces méthodes)). Il existe également des mines à commande à distance : ces mines ou engins explosifs improvisés sont activés par une tierce personne à l'aide d'un dispositif de télécommande. En outre, les mines peuvent être piégées pour compliquer leur neutralisation, par exemple avec un dispositif anti-manipulation, ou être programmées pour exploser à un certain moment[20].

Moyens de subsistance[21] Capacités, ressources (matérielles et sociales) et activités nécessaires pour assurer la subsistance. Un moyen de subsistance est durable quand il peut résister à des chocs ou à des pressions et s'en remettre ; en outre, il doit pouvoir être maintenu ou amélioré à court et à plus long terme sans fragiliser les ressources naturelles de base. La sécurité des moyens de subsistance au niveau d'un ménage est assurée quand le ménage en question a un accès permanent à des capacités suffisantes pour assurer ses besoins.

Munition explosive abandonnée (MEA)[22] Munition explosive qui n'a pas été employée lors d'un conflit armé, qui a été abandonnée ou jetée par une partie au conflit et qui n'est plus sous son contrôle. Une MEA peut avoir été amorcée, munie d'une fusée, armée ou préparée de quelque autre manière pour être employée.

Munition non explosée (MNE)[23] Munition explosive qui a été activée, jetée, larguée ou lancée mais qui a manqué d'exploser comme prévu. Les MNE comprennent entre autres les pièces d'artillerie, les obus de mortier, les fusées, les grenades, les bombes de grand et de petit calibre, les sous-munitions, les roquettes et les missiles.

Neutralisation et destruction des explosifs (NEDEX) Ensemble des opérations comprenant la détection, l'identification, l'évaluation, l'élimination, l'enlèvement et la destruction des engins explosifs. La neutralisation et la destruction des explosifs peuvent être entreprises dans les cas suivants : lors de la découverte de REG dans le cadre d'une opération de dépollution de routine ; pour détruire des REG découverts hors des zones dangereuses (il peut s'agir d'un seul REG ou d'un plus grand nombre dans une zone particulière) ; ou pour détruire des engins explosifs devenus dangereux par détérioration, endommagement ou lors d'une tentative de destruction.

Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM) Normes établies par les Nations Unies pour guider la planification, la mise en œuvre et la gestion des programmes de l'action contre les mines. Les NILAM ont été mises en place dans le but d'améliorer la sécurité, la qualité et l'efficacité de l'action contre les mines. Elles englobent une large palette d'activités telles que l'accréditation des chiens détecteurs d'explosifs de mines, le soutien médical aux équipes de déminage, la sécurité et la santé au travail, les enquêtes, l'échantillonnage des terrains déminés, le stockage et le transport des explosifs[24]. Les principes directeurs suivants sous-tendent les NILAM : responsabilité nationale ; protection des personnes les plus exposées aux risques ; promotion des capacités nationales ; mise à jour et mise en œuvre de normes appropriées ; cohérence avec les normes et standards internationaux ; et conformité avec les traités et les conventions internationales.

Normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM) Normes pour l'action contre les mines publiées par une ANLAM pour la gestion efficace de l'action contre les mines dans son pays de responsabilité. Des NNLAM efficaces reflètent la situation nationale en matière de contamination, la réaction à cette contamination au niveau national, la situation des victimes et la législation à long terme mise en place ou prévue pour permettre une réaction stratégique. Les NNLAM reflètent le contexte local, mais devraient également respecter les principes directeurs des NILAM (voir ci-dessus).

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) Les huit OMD vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'arrêt de la propagation du VIH/SIDA en passant par l'éducation primaire pour tous, le tout d'ici à 2015. Ils forment un schéma accepté par tous les pays du monde et les principales institutions d'aide au développement[25].

ONG humanitaires et de développement Dans le présent contexte, organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales qui opèrent dans les pays touchés par les mines et autres REG. Leurs principaux domaines d'activité : veiller à ce que les pauvres et les exclus ont accès à un soutien approprié et à un relèvement à long terme ; réduire les risques et protéger les populations, surtout les plus vulnérables ; promouvoir des moyens de subsistance durables comme outil de long terme pour aider les communautés démunies à se prendre en charge.

Opérateur de l'action contre les mines/REG Une organisation accréditée (entité gouvernementale, ONG, militaire ou commerciale) responsable de la mise en œuvre de la dépollution des mines/REG et/ou de l'éducation au risque des mines.

Organisation d'action contre les mines/REG Toute organisation (gouvernementale, militaire, commerciale ou ONG/société civile) chargée de la mise en œuvre de projets et de tâches d'action contre les mines. Une organisation d'action contre les mines peut être un entrepreneur principal, un sous-traitant, un consultant ou un mandataire.

Piliers de l'action contre les mines Voir **Action contre les mines**

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) L'UNDAF *(United Nations Development Assistance Framework)* est le programme stratégique utilisé par les équipes de pays des Nations Unies (*United Nations Country Teams*, UNCT). Il décrit les actions communes de l'équipe de pays relatives aux priorités du plan-cadre de développement national ; souvent, les contributions analytiques de l'équipe de pays influencent au préalable l'établissement de ces priorités. Les résultats qui en découlent (*UNDAF outcomes)* montrent dans quels domaines l'équipe de pays peut faire valoir ses avantages comparatifs en matière de plaidoyer, de développement des capacités, de conseil en matière de politiques et de programmation pour remplir les priorités nationales liées aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Procédure d'appel consolidé (ou global) Outil utilisé par les organismes d'aide pour planifier, mettre en œuvre et superviser conjointement leurs activités. Dans le cadre de la collaboration dans les régions en crise, des appels sont produits et présentés à la communauté internationale et aux donateurs. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (*United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*, UNOCHA) gère la procédure d'appel. Les appels sont présentés à la communauté internationale et aux donateurs une fois par an (de nouveaux appels sont lancés en fonction des besoins en cours d'année). Le but final de cette procédure est d'aider les organisations internationales et les ONG dans leur soutien aux personnes dans le besoin en fournissant la meilleure protection et la meilleure assistance possible au moment opportun.

Réforme du système de sécurité (RSS)[26] La réforme du système (ou secteur) de la sécurité vise à mettre en place un environnement sûr sur la base du développement, de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance et de la responsabilisation locale des acteurs de la sécurité.

Restes explosifs de guerre (REG)[27] Munitions non explosées (MNE) et munitions explosives abandonnées (MEA).

Sécurité alimentaire Situation où toutes les personnes ont en tout temps accès, à la fois en termes physiques et économiques, à une alimentation qui suffit à leurs besoins pour mener une vie saine et productive. La sécurité alimentaire d'un ménage est assurée quand ce ménage a un accès approprié à une nourriture suffisante en termes de qualité et de quantité.

Sécurité humaine[28] Protection des individus contre les menaces aiguës ; renforcement de leurs capacités pour leur permettre de se prendre en charge. A distinguer de la sécurité nationale, qui vise traditionnellement à défendre l'intégrité physique et politique des Etats contre les menaces militaires extérieures.

Sensibilisation aux conflits La capacité des acteurs humanitaires, du développement et du renforcement de la paix à appréhender le contexte dans lequel ils agissent ainsi que l'impact de leurs actions pour éviter les conséquences négatives et maximiser les retombées positives.

Stratégie d'aide par pays Terme générique désignant les documents qui présentent un programme d'assistance planifié par un donateur pour un pays donné. S'étend habituellement sur une période fixe, généralement de 3 à 4 ans.

Système de gestion de l'information pour l'action contre les mines (IMSMA)[29] Système d'information privilégié par l'ONU pour la gestion des données critiques dans le cadre des programmes d'action contre les mines soutenus par l'ONU. IMSMA *(Information Management System for Mine Action)* est un outil utile pour les usagers en matière de collecte et de sauvegarde des données, d'établissement de rapports, d'analyse des informations et de gestion des projets.

NOTES

[1] Austcare, *Integrated Mine Action: Lessons and Recommendations from Austcare's Program in Cambodia*, janvier 2007 http://www.austcare.org.au/media/19715/cambodialmalessons learned.pdf

[2] CIDHG, Guide de l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre, quatrième édition, 2010 http://www.gichd.org/publications/subject/general/guide-de-l-action-contre-les-mines-et-les-restes-explosifs-de-guerre-1

[3] DfID, *Policy Planning and Implementation - Sector Wide Approaches (SWAps)*, ODI, http://www.odi.org.uk/Publications/keysheets/red_7_swaps_rev.pdf

[4] CIDHG, Guide de l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre, quatrième édition, 2010 http://www.gichd.org/publications/subject/general/guide-de-l-action-contre-les-mines-et-les-restes-explosifs-de-guerre-1

[5] Pour plus d'informations sur les banques multilatérales de développement, voir http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/0,,contentMDK:20040614~menuPK:41699~pagePK:43912~piPK:44037~theSitePK:29708,00.html (en anglais)

[6] Basé surhttp://siteresources.worldbank.org/INTPEAM/Resources/OPMMTEFReview.pdf, http://www.un.org.vn/undp /projects/vie96028/whatis.pdf, http://www.odi.org.uk/Publications/briefing/bp_j une05_MTEF.pdf

[7] Fonds monétaire international (FMI), *Manuel sur la transparence des finances publiques,* FMI, Washington DC, 2007, glossaire, http://www.imf.org/external/np/fad/trans/fre/manualf.pdf

[8] NILAM 04.10, Glossaire des termes et abréviations concernant l'action contre les mines, 2ème édition, mise à jour 2009,http://www.mineactionstandards.org/IMAS_archive/FinalNonEnglish/NILAM %2004%2010_Ed%202%20Am1-4_sept09-grl.pdf

[9] CIDHG, Guide de l'action contre les mines et les restes explosifs de guerre, quatrième édition, 2010 http://www.gichd.org/publications/subject/general/guide-de-l-action-contre-les-mines-et-les-restes-explosifs-de-guerre-1

[10] Eaton, R., C. Horwood, N. Niland. *The Development of Indigenous Mine Action Capacities - Study Report*, New York, UN Department of Humanitarian Affairs, 1988 http://www.reliefweb.int/ocha_ol/pub/landmine/study/index.html

[11] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), http://www.oecd.org/about/0,3347,fr_ 2649 _33721_1_1_1_1_1,00.html

[12] DOMP, *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants in a Peacekeeping Environment: Principles and Guidelines*, 2000 http://www.un.org/Depts/dpko/lessons/DD&R.pdf

[13] Amartya Sen, *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999

NOTES

14 Pour un aperçu général des activités d'ERM et des liens vers des organisations actives dans ce domaine, voir http://www.mineaction.org/overview.asp?o=17 (en anglais)

15 Survey Action Center est l'organe de coordination pour les enquêtes sur l'impact des mines. Pour plus d'informations, voir http://www.sac-na.org/surveys.html (en anglais)

16 DfID, *Millennium Development Goals Aid, Traid Growth & Global Partnership,* février 2006 http://www.gsdrc.org/go/topic-guides/fragile-states ;http://www.dfid.gov.uk/mdg/aid-effectiveness /fragile-states.asp

17 Note du traducteur : l'usage de ce terme et de ses dérivés en français est sujet à débats. Il est utilisé ici pour des raisons de lisibilité, en particulier par rapport au document d'origine en langue anglaise.

18 Paterson, Ted (2007) Présentation PowerPoint *Mine Action & Development – How mine-affected countries plan & manage their development efforts,* CIDHG, Genève ; CIDHG-DfID, *Understanding the politics of the budget: What drives change in the budget process ? A DfID practice paper,* août 2007, http://www.dfid.gov.uk/pubs/files/politics-of-the-budget.pdf

19 UNMAS, NILAM 12.10 - *Planning for Mine Risk Education Programmes and Projects*, décembre 2003, http://www.mineactionstandards.org/IMAS_archive/Amended/Amended3/IMAS%2012.10%20Planning %20for%20MRE%20programmes%20and%20projects%20_Edition%201.pdf

20 Adapté de *Landmine Safety Handbook*

21 DfID, *Sustainable Livelihoods Guidance Sheets* http://www.livelihoods.org/info/guidance_sheets_ pdfs/section1.pdf, adapté de Chambers, R. et G. Conway (1992) *Sustainable rural livelihoods: Practical concepts for the 21st century.* IDS Discussion Paper 296. Brighton: IDS.

22 La définition légale exacte est donnée dans l'article 2 du Protocole sur les restes explosifs de guerre (Protocole V de la Convention de 1980 http://www.icrc.org/dih.nsf/INTRO/610)

23 La définition légale exacte est donnée dans l'article 2 du Protocole sur les restes explosifs de guerre (Protocole V de la Convention de 1980 http://www.icrc.org/dih.nsf/INTRO/610)

24 Pour plus d'informations sur les NILAM, voir http://www.mineactionstandards.org/imas.htm (version française disponible)

25 http://www.un.org/fr/millenniumgoals/

26 Voir *Global Facilitation Network for Security System Reform*, http://www.ssrnetwork.net/about /what_is_ss.php (en anglais)

27 La définition légale exacte est donnée dans l'article 2 du Protocole sur les restes explosifs de guerre (Protocole V de la Convention de 1980 http://www.icrc.org/dih.nsf/INTRO/610)

28 Voir http://www.humansecuritygateway.info/index.php (en anglais)

29 Pour plus d'informations au sujet d'IMSMA, voir http://www.gichd.org/fr/assistance-et-recherche-operationnelles/gestion-de-linformation-imsma/en-bref/









Geneva International Centre for Humanitarian Demining
Centre International de Déminage Humanitaire | Genève

7bis, av. de la Paix | P.O. Box 1300 | 1211 Geneva 1 | Switzerland
t. + 41 (0)22 906 16 60 | f. + 41 (0)22 906 16 90
info@gichd.org | www.gichd.org